

Rapport

de la Commission de Gestion pour l'exercice 2020 comptes et gestion de la commune de La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers,

La commission est constituée comme suit pour l'exercice de l'année :

| | |
|--|------------|
| Mme. Margareta Brüssow | Présidente |
| M. Pierre Cavin | Membre |
| M. Julien Costanzo | Membre |
| M. José Espinosa | Membre |
| Mme Christine Hausherr-de Maddalena dès décembre 2020 (remplacement de M. Berset) | Membre |
| Mme. Elise Kaiser | Membre |
| M. Salvatore Noto | Membre |
| Mme Marie Schmidhauser | Membre |
| M. Dominique Vaucoret | Membre |

Sommaire

| | |
|--|----|
| Programme d'activités..... | 3 |
| Remerciements..... | 3 |
| Résultats comptables 2020..... | 4 |
| Examen des comptes par services..... | 6 |
| Administration générale..... | 6 |
| Finances..... | 7 |
| Domaines & Bâtiments..... | 8 |
| Urbanisme & Travaux publique..... | 9 |
| Instruction publique et cultes..... | 11 |
| Sécurité & Population & Feu..... | 12 |
| Famille, jeunesse et sport..... | 12 |
| Fondation du Musée Suisse du Jeu..... | 13 |
| Rapports des visites..... | 21 |
| Visite 1 Le Port..... | 21 |
| Visite 2 Autorisation de construire..... | 25 |
| Visite 3 Chantiers routiers..... | 29 |
| Visite 4 Rénovation de la Maison de Commune..... | 32 |
| Visite 5 Développement durable..... | 37 |
| Visite 6 La Bibliothèque..... | 40 |
| Visite 7 Les VMCV SA..... | 45 |
| Conclusion..... | 52 |

Programme d'activités

La Commission a siégé aux dates suivantes :

| | |
|------------------|---|
| 8 septembre 2020 | organisation, choix et planification des visites |
| 24 novembre 2020 | Visite 1 Le Port, Visite 2 permis de construire, Visite 3 Chantiers routiers |
| 8 décembre 2020 | Visite 4 Rénovation de la Maison de Commune |
| 19 janvier 2021 | Visite 5 Développement durable |
| 26 janvier 2021 | Visite 6 La Bibliothèque |
| 2 février 2021 | Visite 7 Les VMCV SA |
| 23 mars 2021 | Finalisation des rapports, vœux, organisation |
| 6 avril 2021 | La Fondation du Musée Suisse du Jeu |
| 27 avril 2021 | Contrôle des comptes SFJS & ECO |
| 4 mai 2021 | Contrôle des comptes SDOM & SSLC |
| 11 mai 2021 | Contrôle des comptes SADM & SFIN & SUTP |
| 18 mai 2021 | Finalisation du Rapport de la Cogest |

Les rapports des visites furent réalisés par Mesdames Elise Kaiser, Marie Schmidhauser et Margret Brüssow et Messieurs Julien Costanzo, Salvatore Noto, Pierre Cavin et Dominique Vaucoret. Le rapport des comptes a été effectué par Mme M. Brüssow. Tous les rapports furent complétés, corrigés et retravaillés attentivement par l'entier de l'équipe de la commission de gestion de l'année 2020/21.

Remerciements

La commission tient à remercier tous les membres de la Municipalité et les Chefs de Service ainsi que la bibliothécaire de notre commune, les représentants du Conseil de la Fondation du Musée Suisse du Jeu et les membres de la Direction des VMCV SA de leurs excellentes présentations et les documents fournis. Ceci a permis aux commissaires de poser les questions souhaitées en vue de l'établissement de ce rapport.

A cet endroit la présidente exprime ses profonds remerciements pour l'aide et l'assistance reçue de la part de toutes et tous les collègues de la commission durant cette année.

Résultats comptables 2020

Lors de sa séance du 29 mars 2021, la Municipalité a approuvé les comptes de l'exercice 2020 de la Commune présentés ci-dessous.

| | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| Total des charges | CHF 72'570'280.20 |
| Total des revenus | CHF 71'182'986.10 |
| Excédents des charges | CHF 1'387'294.10 |
| Le budget prévoyait un déficit de | CHF 2'659'023.00 |

Le résultat 2020 tient compte des affectations et prélèvements obligatoires aux fonds de réserve suivants :

| | Prélèvement | Affectations |
|--|--------------------|---------------------|
| Ordures ménagères et déchets | | CHF 202'909.85 |
| Affectés- Evacuation des eaux | | CHF 838'120.38 |
| Affectés- Energies renouv. Dévelop.dur. | CHF 51'535.73 | CHF 154'486.46 |
| Fonds primes de départ Municipaux | | CHF 20'600. |
| Entretien du port | | CHF 45'433.76 |
| Dispenses places de parc | - | CHF - |

Examens des Comptes

Les commissaires ont reçu les comptes de tous les dicastères plus de trois semaines avant la première séance d'examen. Avant chaque rencontre avec les Municipaux et les Chefs de Service directement concernés, la commission se réunissait pour définir les questions relatives aux comptes communaux.

Remarques

L'exercice 2020 se déroulait sous des conditions incertaines liées à la pandémie de Covid-19. Cependant, les éléments favorables prédominent ceux qui sont défavorables.

- Les charges restent maîtrisées et sont de 3.66% inférieures à ce qui était budgété. L'excédent de charges est de 47,83% plus bas que budgété.
- La marge d'autofinancement, malgré les prévisions négatives, présente un excédent de presque CHF 1.5 mios.

- Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques affichent le meilleur résultat connu jusqu'à présent. Ces données relèvent de l'administration cantonale des impôts et il n'est donc pas possible d'identifier les raisons qui expliquent ce résultat.
- Les investissements sont largement supérieurs à 2019. La plus grande partie était investie en faveur du nouveau Collège Courbet.
- La commune a pu profiter de taux d'intérêts très intéressants et même négatifs pour les emprunts. Les dettes sont montées à 36 mio comparé à 29 mio en 2019, une augmentation qui s'explique largement par les investissements.
- Les impôts sur le capital des sociétés ont presque disparu : la restructuration du capital de certaines sociétés a mené à un transfert d'une part de l'impôt sur le capital vers l'impôt sur le bénéfice. L'augmentation de l'impôt sur le bénéfice n'a pas pu compenser la diminution de l'impôt sur le capital. Ceci explique que les revenus (CHF 71'182'986) sont inférieurs au budget (CHF 72'667'987).

La Commission de Gestion constate que la Municipalité a géré avec circonspection et soin les finances de notre commune.

RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

Dans son rapport daté du 13 avril 2021, la fiduciaire Jean-Christophe Gross SA à Vevey atteste du contrôle des comptes 2020 de la Commune de La Tour-de-Peilz en ces termes :

« Selon notre appréciation, les comptes annuels de la Commune de La Tour-de-Peilz pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979. »

Examen des Comptes par service

1 Administration

100 Conseil communal

100.3101.00 Réorganisation de dépouillement nécessitant moins de personnel

101 Municipalité

101.3091.00 Toutes les formations annulées à cause de Covid

111 Administration générale

111.3102.02 Annulation des manifestations à cause de Covid et réserve de CHF 25'000 pour accueil des jeunes Boélards »

111.3521.01 Frais de participation

111.3658.05 Bus supprimé (Covid)

112 Sécurité au travail

112.3524.00 : le poste, habituellement assuré par un employé de la Ville de Vevey, est actuellement vacant.

130 Personnel

130.3011.00 Auxiliaires employés dans tous les services de la commune ; moins d'activité à cause de Covid

130.3011.01 Pour une meilleure visibilité ce compte a été créé en 2020.

130.3185.02 Deux audits dans deux services, imprévus et extrabudgétaires

150 Affaires culturelles

COVID – point de situation

Lors de sa séance du 15 juin 2020, la Municipalité avait pris connaissance de la proposition 4/2020 des Affaires culturelles présentant un point de situation intermédiaire des conséquences de la pandémie de COVID sur les acteurs et manifestations culturels. Elle avait validé le principe du maintien des subventions culturelles 2020. Le détail des versements a été communiqué de manière transparente à la COGEST.

151 Salle des Remparts

151.3114.01 Table de mixage remplacée

151.3199.00 Les sociétés qui louent la salle versent des acomptes. Remboursement de dépôts de garantie pour les locations à cause des annulations dues au Covid.

153 Sport et jeunesse

153.3011.01 Les animateurs auxiliaires interviennent pour les manifestations ou projets précis et les salaires ont été versés sur la base du travail effectué. L'année 2020 a connu des annulations dues à COVID (p.ex. de la Fête de la Musique) mais aussi une augmentation des camps d'été à la journée pour répondre à la demande de garde par les parents. Le budget prévoyait le même montant en 2019.

153.3192.00 Il s'agit des vignettes pour bus qui doivent circuler sur l'autoroute pour des sorties (p.ex. scouts). En 2019 ces taxes ont été imputées par erreur sur le compte pour l'entretien des véhicules.

154 Ecole de Musique

154.3193.00 Les écoles de musique privées sont liées à une école régionale qui engage les enseignants. La commune facture l'écolage et paie les cotisations selon le nombre d'élèves boélands. Les salaires des enseignants sont versés par l'école.

170 Stades

170.3141.00 Budget 2020 orienté aux dépenses en 2019 ; mais moins de besoins.

172 Tennis

172.3141.00 et 172.3145.00 Chaque année un petit montant figure au budget. Il n'a pas été utilisé en 2020.

180 Transports publics

180.3517.00 facturé par le Canton.

180.3657.00/01/03/04 Les chiffres représentent pour chaque ligne les soldes des 4 acomptes payés durant l'année et pas les factures finales.

180.3657.10/11/13/14 Les soldes pour l'année précédente s'expliquent par la difficulté d'estimer le budget : les factures changent d'année en année et arrivent tard dans l'année.

190 Service informatique

190.3111.00 A la mise en place du nouveau logiciel en 2018/19 le coût des licences était inclus au préavis. 2020 le coût des licences a été inclus dans les comptes et y restera.

190.3189.04 engagement d'un informaticien qui s'occupe des projets informatiques communaux, qui étaient externalisés avant. En conséquence, le compte 190.3189.00 diminue.

2 Finances

200 Comptabilité générale, caisse

200.3818.00 Redistribution de la taxe CO₂ reversée par la Confédération via l'AVS, attribuée au Fonds des énergies renouvelables (voir compte 200.4112.02, idem pour compte 200.4112.01).

210 Impôt

Les différents impôts sont expliqués en détail dans le Rapport des Comptes 2020 de la Commune.

230 Fonds de réserve et renouvellement

230.3145.00 et 230.3809.09 Chaque année, la commune attribue CHF 30'000 au compte de réserve (230.3809.09). Le paiement des dégâts se fait par le compte 230.3145.00.

3 Domaines et bâtiments

300 Administration

300.3182.00 Le budget est adapté par extrapolation pour garder une marge de manœuvre.

300.3185.00 Le budget dépend des études et est dépensé en fonction des besoins et des activités du service. Ce poste contient de nombreuses activités à petites sommes d'argent.

300.3185.01 Erreur d'imputation comptable sur 2021 au lieu de 2020. La dépense effective est de CHF 40'217.30. La différence apparaîtra donc dans les comptes 2021. La dépense pour la labellisation « Ville Verte » a été reportée en raison de la prolongation des délais de l'organe de certification.

300.4359.00 Il s'agit du résultat de la dissolution d'une écriture transitoire

300.4359.01 Dans le souci d'économiser, la commune a centralisé les achats des produits et les a revendus à des entités parapubliques (Escalaes etc.).

300.3192.00 Cartes de CHF 40.00 pour acheter l'essence.

320 Forêts et pâturages

320.3121.00 C'est probablement un solde après décompte.

321 Domaine de Noville

321.3156.03 Entretien défense incendie : les comptes « entretien défense incendie » apparaissent à nombreuses reprises et représentent dans l'ensemble les frais de contrôle et recharge des extincteurs. Ces frais variables ne peuvent pas être budgétés de manière précise.

330 Vignes

330.3011.00 Après une démission, une demande d'augmentation d'EPT sera faite au SDOM et sera intégrée dans le budget 2021.

330.3135.00 Il restait un stock, budget surévalué.

330.3161.00 Le loyer est CHF 3'000.00/ans et va de juillet à juillet. Patrimoine Suisse Vaud a oublié d'envoyer la facture pour 2019. Le compte pour 2020 réunit le loyer pour deux ans.

330.3199.02 Des actions promotionnelles ont été faites pour que le vin de cave se vende malgré l'absence des manifestations en 2020 (Covid). Ainsi le vin communal a tout de même pu être vendu.

340 Service des gérances

340.3123.00 Concerne l'électricité commune des immeubles (couloirs, caves, ascenseurs, ...)

340.3124.00 Budgété mais aucune dépense ni 2020 ni 2019 ; compte à supprimer.

340.3191.00 Le paiement se fait par acomptes à l'avance et le solde revient parfois à la faveur de la commune.

340.4231.17 Des travaux ont permis une augmentation de loyer. Les Baux incluent aussi les frais accessoires.

Remarque de Mme Aminian : parfois les comptes pour les loyers sont plus bas que budgété. S'il y a un changement de locataire, les loyers ne rentrent parfois pas pour un certain temps. Avec les adaptations des baux lors de changements, le loyer peut varier et les frais accessoires sont introduits et calculés selon les frais effectifs.

Jaman 13 est listée comme fond (92590229). La maison a été léguée à la Commune pour que les loyers soient affectés au fond de structure d'accueil petite enfance. Sully 48 : idem ; alimente un fond Interventions de secours (actions sociales).

350 Bâtiments administratifs

350.3124.03 La diminution du chauffage s'explique par les conditions climatiques et le choix de type de culture dans les serres.

350.3321.01 L'amortissement est terminé.

4 Urbanisme et travaux publics

400 Administration

400.3102.00 Budget estimatif ; dépend du nombre des dossiers et de leur complexité. Durant le confinement du printemps 2020, moins de dossiers sont rentrés.

400.4313.01 1. Difficile de spéculer sur des rentrées d'argent 2. Effet de l'entrée en vigueur du PGA, qui a permis de développer plus de permis de construire

430 Routes et voirie

430.3113.00 On profite des grands chantiers en cours de réalisation pour l'aménagement de mobilier urbain (signalisation, bancs...)

430.3142.00 Plus de travaux d'entretien prévu en 2020

430.3144.00 Dépend des participations aux frais de rénovation et aussi des événements (par exemple : une conduite qui se casse). Un budget fixe de CHF 27'900 est prévu chaque année.

430.3185.00 Pas eu besoin en 2020, sera utilisé en 2021

432 Eclairage public

432.3114.01 Pas de manifestation à cause de Covid

432.3143.00 Remplacement de l'éclairage public du Gregnolet

440 Parcs et promenades

440.3145.03 sur les parcelles qui appartiennent à la commune (en tant que propriétaire privé)

441 Cimetière

441.3122.00 Forte utilisation du funérarium

441.31.45.00 Désaffectation d'un secteur et agrandissement du columbarium, qui a coûté plus cher.

450 Ordures ménagères

450.3188.00 Inclus tout, sauf la déchetterie

450.3188.06 DIB signifie déchets industriels banals, difficile à estimer car dépend des activités des entreprises

450.3188.02 Effet Covid, plus de jardinage et plus de repas à la maison (home office)

450.35.26.02 Arrivée de facture trop tard pour pouvoir être imputé encore en 2020

451 Déchetterie de la Faraz

451.3141.00 Difficile à budgéter, dépend des aléas

451.3188.00 6 semaines de fermeture de la déchetterie et donc évacuation sur d'autres points de collectes

451.3188.01 Augmentation dû aux achats accrus en ligne

460 Protection des eaux

460.3144.00 Dépend de l'état du réseau et des aléas climatiques ; aussi un manque d'effectifs fin 2020 pour cet entretien.

460.3526.04 Un acompte n'est pas arrivé à temps et sera imputé en 2021

470 Port

470.3011.01 9 petits jobs d'été non attribués à cause du Covid

470.3123.00 L'entretien des potelets a été retardé et sera fait en 2021.

470.3804.02 Il s'agit de l'attribution à un fond de réserve pour équilibrer le budget entre les années.

471 Lac et cours d'eau

471.3147.00 Pas de travail sur les enrochements nécessaire car pas de grosses tempêtes.

471.3526.00 Facture SIGE pas arrivée à temps, sera imputée en 2021.

5 Instruction publique et cultes

500 Administration des écoles

500.3003.00 Il n'y avait pas de séances à cause de Covid

500.3170.01 Moins d'intervenants externes à cause de Covid

500.3522.00 Explications : 1. Écolage pour les élèves habitants à La Tour-de-Peilz qui sont scolarisés à l'extérieur, notamment ceux qui faisaient le RAC à Montreux au 1er semestre 2020. A la rentrée 2020/21, La Tour-de-Peilz a récupéré les classes de RAC. 2. Filière Sport, Art et Études : La commune participe aux frais des élèves en filière de danse auprès de Florence Faure.

501 Bâtiments scolaires

501.3114.00 L'achat du matériel budgété concerne les machines de nettoyage.

501.3161.01 L'amortissement des nouveaux pavillons, posés au-dessus des pavillons existants, pour l'accueil des classes de Raccordement, est moins élevé que l'amortissement des anciens pavillons (car moins nombreux). Les classes de Raccordement resteront à La Tour-de-Peilz et trouveront leur place dans le nouveau Collège Courbet.

501.3188.00 Moins cher dû à un nouveau contrat avec l'entreprise Transvoirie.

501.4351.00 Davantage de revenu en 2019 à cause d'une subvention reçue pour l'installation à Bel-Air.

502 Complexe sportif des Mousquetaires

502.3123.00 Un suivi énergétique plus précis est en train de se mettre en place. On aura des réponses plus précises à l'avenir.

522 Enseignement

522.3188.00 Depuis août 2020 les classes de Raccordement sont à La Tour-de-Peilz, donc plus besoin d'un transport subventionné pour les élèves de La Tour-de-Peilz.

560 Service médical et dentaire

560.3185.00 Après la retraite de l'ancienne médecin, qui avait facturé peu, le nouveau médecin travaille selon les tarifs usuels. Mais, dû au Covid, différentes prestations n'ont pas été effectuées (p.ex. contrôle des vaccinations).

570 Classes à la montagne, ski, camps

570.312.00 Salaires des cuisiniers et animateurs au camp. Camps annulés à cause du Covid.

580 Temples et cultes

580.3124.01 Deux factures reçues durant le même exercice (idem que La Doges)

6 Sécurité – population – feu

600 Administration

600.3511.02 Ce compte est une composante de la péréquation.

632 Sauvetage du lac

632.3156.00 travaux moins importants que prévus, dépendent des aléas.

7 Famille jeunesse et sport

703 Réfectoires scolaires

703.3011.00 Traitement Vassin : pourquoi les frais des traitements de cette cantine sont-ils plus élevés que ceux des autres ? En 2019, il y a eu passablement de mouvement entre les différents réfectoires ce qui a eu pour conséquence l'imputation de salaire à Vassin pour du personnel qui travaillait dans d'autres lieux. Le personnel des cantines est sous contrat mais il y a beaucoup de fluctuations pour ces postes à 20% seulement. Cela rend difficile une évaluation correcte. Le budget 2021 sera adapté. Le nouveau système de gestion informatique du personnel devrait pouvoir pallier à ce problème.

703.3199.10 Ce compte représente un regroupement de comptes disponible pour chaque réfectoire pour effectuer des petits achats divers.

703.4359.03 Pas de montant de repas vendus au réfectoire de Mousquetaires : le réfectoire est géré par le secrétariat des écoles. Ces derniers ont omis de passer le

montant dans les comptes de la commune. Un excédent en 2021 (repas 20 et 21) apparaîtra dans les comptes de 2021.

703.4909.00 Les réfectoires créent un déficit puisque le prix facturé aux élèves est fixé. La différence au prix réel est assumée par la commune qui paye aussi les employés de cantines. A cause de Covid moins de repas ont été livrés et le personnel a dû être payé.

705 Accueil familial de jour

705.3069.00 Pourquoi le budget a sous-évalué les charges considérablement ? Le budget de ce poste se base sur les 6 premiers mois de l'année 2019. La commune a aussi engagé davantage de nouvelles accueillantes, nécessitant des frais de démarrage de l'activité.

705.3069.01 L'abaissement est dû au Covid.

705.3161.00 Les locaux sont loués à Domaines et Bâtiments. Ce compte comprend les décomptes pour le chauffage et l'électricité, raison pour laquelle les prix varient un peu d'une année à l'autre.

705.4361.00 Remboursements par les assurances : n'est pas anticipé dans le budget mais est enregistré aux revenus en cas de maladie des employés.

705.4515.00 Augmentation des subventions -FAJE : la subvention est en fonction du nombre des heures. Le budget a été réévalué en 2019.

71 Service social

710.3655.16 La commune ne paye pas de subvention mais couvre le déficit. Normalement ceci est en dessous les CHF 450'000.- prévu par la commune. Cette année le déficit s'élève à CHF 453'000.-. Le dépassement est assuré par un fond de réserve. En mars 2020, l'Escale était complètement fermée. Ensuite il a été compliqué de reprendre des activités sous un règlement sanitaire très strict. Une demande pour une réduction d'horaire de travail (RHT) a été refusée et le recours est en cours.

710.3664.00 Il y a eu moins de demandes

710.3664.01 Le compte 2019 reflète les 3 dernières années et n'étaient pas imputées à ce compte. Il y avait aussi moins de demandes.

72 Prévoyance sociale

720.3515.07 Explication du budget trop optimiste : l'Etat de Vaud dicte la prestation qui fait partie du paquet Facture sociale. Le montant est difficile à estimer et le courrier de l'Etat de Vaud est arrivé après le bouclage du budget communal.

La Fondation du Musée Suisse du Jeu

Le **Musée Suisse du Jeu (MSJ)** affronte de grands changements en lien avec la restauration du château, la réaffectation des locaux et l'élaboration d'une nouvelle scénographie.

En raison de cette situation actuelle et particulière, la séance pour le MSJ se tenait en deux parties. D'abord la Municipalité, représentée par MM. Olivier Martin, Domaine et Bâtiment, et Yves Roulet, chef de service, les représentants du conseil de la Fondation du MSJ, MM. Vincent Perrier, président, Pascal Nicolier et Guy Chervet, membres, la Cogest, la Cofin et la commission ad Hoc traitant le Préavis N° 2/2020 ont siégé ensemble pour recevoir des informations de la Municipalité et de la Fondation du MSJ.

Ensuite la Cogest s'est retirée avec les membres du conseil de la Fondation pour discuter des différentes activités du MSJ durant l'année 2020.

Rappel des Faits

La création du MSJ résulte de la volonté politique communale d'acheter le Château de la Tour-de-Peilz afin d'en faire un musée du jeu. Cette volonté a été confirmée par vote populaire en 1979. Pour associer la population au nouveau musée, un groupement de citoyens représentants tous les milieux est créé sous le nom « Association des Amis du Château » (AAC). Cette association a pour but de collecter des fonds (cotisations) pour soutenir le Musée financièrement.

Dans le souci de mieux gérer le Musée, la Fondation du MSJ est créée en 2003.

Un **contrat de prestations** lie depuis 2003 le MSJ à la Commune, qui lui accorde une autonomie de fonctionnement en échange d'une transparence dans la gestion de ses activités (rapport annuel de gestion, descriptions et évaluation des prestations et comptabilité détaillée). En contrepartie, le musée se voit octroyer une subvention annuelle de CHF 695'000.-. Le contrat de prestation stipule que « le MSJ constitue désormais avec le Château une entité globale sous forme d'un site thématique ». Il a servi environ 20 ans. Les membres du Conseil de fondation indiquent qu'il devient obsolète et devra probablement être revu et adapté aux besoins actuels

La relation entre la commune et le Conseil de la Fondation (CF) est étroite :

- La majorité des membres du CF est désignée par la Municipalité, sur la base des propositions du CF. Tous les membres du CF travaillent comme bénévoles.
- Un membre de la Municipalité, au minimum, actuellement M Martin, et un membre de l'administration communale, M. Dupertuis, secrétaire communal, siègent au CF,
- Le président de l'Association des Amis du MSJ y siège de droit.
- Au moins une réunion annuelle est tenue avec la Municipalité.

Les membres du CF sont choisis pour leurs compétences complémentaires (comptabilité, droit, recherche etc).

Après 20 ans d'existence le MSJ doit adapter ses prestations aux attentes du public pour restaurer à long terme son attractivité, notamment par des mesures architecturales. C'est pour cela qu'en 2009 la Fondation mandate **K-werkstatt Projektmanagement AG** à Zürich pour réaliser une étude donnant des propositions

de mesures architecturales pour l'aménagement du site. Le coût de Fr 56'000.- est assumé par la Commune et le Canton.

Le **concours d'architecture** pour la rénovation du Château est lancé en 2015. En 2017 le jury désigne le **projet Nick Cave** comme gagnant du concours, convaincant par ses avantages pour le musée.

Les recommandations architecturales du rapport de K-werkstatt et le projet Nick Cave initient la réflexion sur la muséographie novatrice et inédite nécessitant une **nouvelle scénographie**. En septembre 2016 est lancé le concours, sur invitations, pour la nouvelle scénographie. A l'unanimité, la Fondation choisit le projet de **Lorenzo Greppi**, architecte italien. L'avant-projet de scénographie est présenté aux autorités, la presse et au public en novembre 2018.

Aujourd'hui le MSJ se trouve dans une **période transitoire** allant jusqu'à l'ouverture du nouveau musée. Deux chantiers sont menés de front :

- l'aboutissement du projet de la nouvelle scénographie
- la redynamisation du MSJ dans son cadre actuel.

En effet, la fréquentation du MSJ a considérablement baissé ces dernières années, et il est donc nécessaire de prendre des mesures pour remédier à la situation. La Fondation initie donc trois analyses menées par des entreprises indépendantes sur :

- le fonctionnement et la gouvernance du Musée « Enjeux et perspective » (Go2Play).
- positionnement du Musée (Morgaja)
- politique de marketing et de communication (Morgaja)

Durant cette période transitoire le MSJ, doit aussi préparer la succession du départ à la retraite dans environ 3 ans du Directeur et de l'Administratrice.

Les Activités du Musée

1. Redynamisation du musée actuel et futur

L'année 2020 fut évidemment marquée par la pandémie du COVID-19.

Trois mois de fermeture et les restrictions sanitaires durant les mois d'ouverture ont permis de réorganiser et de repenser le fonctionnement et les activités offertes au public. De nombreux changements ont été testés, permettant plus de souplesse, pas seulement sous l'aspect Covid mais aussi en perspective du nouveau MSJ, plus spacieux, après la restauration du château :

- Elargissement de l'offre pour familles et enfants (ateliers, concours, chasse au trésor et prise en charge des moins de 7 ans)
- Coopération pour l'offre des manifestations avec la Commission culturelle de la Ville
- Remaniement de l'assortiment de la boutique privilégiant les jeux originaux et artisanaux
- Test sur l'adaptation des heures d'ouverture : effet positif pour l'ouverture plus tôt (10h au lieu de 11h30)
- Augmentation du prix d'entrée pour s'adapter au marché. La gratuité pour les citoyens de La Tour-de-Peilz n'a pas marché.

- Réservations d'entrées et ventes en ligne (très sollicité et pratique pour gérer l'affluence sous condition pandémique pour les réservations ; ventes en ligne abandonnées puisque trop demandant en temps).
- Marketing par les réseaux sociaux Facebook, Instagram, LinkedIn et Internet : Facebook a montré la plus grande réactivité ; le site internet fut renouvelé.

Les mois entièrement ouverts ont montré une nette recrudescence du nombre des visiteurs (9'555 pour 9 mois en 2020) par rapport aux années précédentes (2019=13'687 et 2018=13'746). Le week-end de Pâques de cette année s'avérait très satisfaisant.

Concernant les subventions, le comité précise que le MSJ a effectué une demande de subvention de type Serac auprès du Canton, visant à financer des projets de numérisation. La réponse est attendue pour le mois d'avril 2021. L'un.e des commissaires demande si une demande de subvention cantonale ou fédérale pour le MSJ de manière plus générale a déjà été effectuée. Le comité répond par la négative, en précisant que les critères pour obtenir une subvention sont trop stricts et qu'il est peu probable que le MSJ obtienne une subvention.

La question du positionnement du MSJ par rapport au numérique est également abordée. M. Perrier informe qu'un premier pas a été effectué en ce sens en 2014 avec l'introduction de QR codes donnant l'accès à davantage d'explications lors du parcours, et permettant ainsi d'offrir différents niveaux d'information aux visiteurs. Cet aspect sera développé dans la nouvelle scénographie. Par contre, il n'est pas prévu d'intégrer des écrans tactiles, ceci en raison des difficultés liées à leur entretien et d'autant plus au vu du contexte de pandémie actuel. Un équilibre est souhaité entre l'objet et le digital.

2. Nouvelles mesures concernant le personnel du MSJ

Suite à des études mentionnées à la page 2, plusieurs structures du MSJ ont été réorganisées :

1. Mise en place d'une direction collégiale, le **Comité de Pilotage, CoPi**, composé du Directeur M. Ulrich Schädler, l'Administratrice Mme Pasquini, le Scénographe M. L. Greppi et pour le Marketing et Communication ad intérim, l'agence Morgaja. Le président du conseil de fondation, M. V. Perrier, y est délégué pour assurer une liaison permanente entre les deux entités. Cette organisation permet à chaque membre du CoPi de se vouer aux tâches selon ses compétences. Une réunion hebdomadaire assure le flux d'informations
2. Marketing et Communication/Médiation sont externalisés à l'agence Morgaja : en 2020 le Musée a dû assumer le départ de la secrétaire/assistante, qui s'occupait du marketing et de la communication, et de la médiatrice culturelle. Dans la période transitoire, l'externalisation de ces postes assure la flexibilité nécessaire pour concrétiser les besoins du Musée. Elle s'avère aussi moins chère.
3. Toutefois, cette externalisation, et donc la réduction des effectifs à 4.8 UTP, est temporaire. Les postes vacants seront définis et réengagés par la suite.

4. Les réceptionnistes et guides ont formulé le souhait d'être davantage inclus·es dans les activités du Musée. En 2020, les guides ont été très sollicité·e·s pour la création des nouvelles activités/ateliers compatibles avec les mesures sanitaires imposées par la pandémie. Avec beaucoup d'engagement ils/elles ont démontré leurs capacités créatives. Les heures supplémentaires de cet investissement sont rémunérées. Depuis l'automne, une plateforme régulière en visioconférence, le Guides Talk, permet d'informer les guides et les réceptionnistes des activités et de les inviter à participer activement à la vie du Musée.
5. Un nouveau logiciel de gestion facilite l'administration des données. La comptabilité analytique permet de saisir les heures et les différentes prestations du personnel en économisant du temps.

3. La nouvelle scénographie « Projet 20-25 »

En mars 2016 le directeur M. Schädler, présente sa vision muséologique résolument novatrice et inédite pour le nouveau Musée. La nouvelle scénographie reposera sur deux parties :

1. Les expériences du joueur : le visiteur s'immerge dans le jeu et vivra une expérience divisée en « mondes » (par ex. la confrontation, l'attention, l'expectative, la coopération, la mobilité, etc.).
2. La société et le jeu : cette partie réunira les jeux et ceux qui les créent, les collectionnent, etc. Ici sera montré une part plus large de la collection.

Depuis 2020 MM. U.Schädler et D.Rohrer consacrent 40% de leur temps de travail à la conception de la nouvelle exposition. 780 heures de travail ont été effectuées pour le projet 20-25, aussi par le personnel travaillant pour Diffusion des Connaissances et Médiation Culturelle.

Les dépenses pour la réalisation de la nouvelle scénographie (M. L.Greppi) se chiffrent à CHF 25'820.- (Comptes 61901) en 2020.

La fondation espère pouvoir trouver un financement suffisant pour la nouvelle scénographie à hauteur de 2 millions de CHF. L'argent devrait venir des fonds privés et aussi du crowdfunding, à solliciter quand le projet sera abouti. La Loterie Romande, UBS et l'AAMSJ ont déjà concrétisé leur soutien pour un montant de CHF 285'000.-. Si l'argent n'arrive pas à la hauteur souhaitée, les ambitions seront réduites. Comme la scénographie sera modulable, le CF indique qu'il serait possible d'envisager une réalisation par étape.

La COFIN informe qu'il n'existait actuellement pas de business-plan en lien avec la nouvelle scénographie. Le CF répond que cela dépend de l'aboutissement du projet. Il souhaite garder la même direction sur le plan financier et établir un business-plan une fois la scénographie suffisamment avancée. Le but est de conserver l'équilibre financier (maintien des coûts) et idéalement d'augmenter la fréquentation et les recettes.

4. Secteur Collection

En 2020 le MSJ a obtenu environ 400 jeux par 44 donateurs. Une collection qui entre dans le musée n'en sortira plus. Le musée prendra la responsabilité de sa conservation et de l'éventuelle exposition ou utilisation. Sous ces conditions le MSJ a acquis récemment une collection de 250 jeux vidéo d'une diversité de thèmes. L'archivage est un travail minutieux. Une guide a offert une dizaine d'heures de bénévolat pour archiver les 6'000 dés de la collection Van der Heijdt.

Le MSJ remercie Nestlé pour le don de différentes étagères mobiles qui sont occupées par les 4'000 jeux de la collection Ernst offerts au MSJ pour être mis en vente au profit de sa nouvelle scénographie. Plus de 500 jeux ont déjà été vendus en 2020 pour un total de CHF 3'909.-.

Les collections sont stockées dans les sous-sols du collège des Mousquetaires. Cet emplacement s'avère idéal pour la conservation concernant la température et l'humidité. Les collections servent régulièrement pour équiper plusieurs expositions et réorganisations de vitrines au Musée. Mais seulement environ 5% de la collection peuvent être exposés dans les espaces actuels du Musée. La collection est aussi sollicitée pour des prêts en Suisse (Gland, Martigny, MEG à Genève) et à l'étranger (Jublains et Moirans en Montagne en France et Uni Jena en Allemagne). Ceci démontre la réputation internationale du patrimoine conservé par le MSJ.

5. Secteur Recherche

La documentation sur les jeux anciens d'Ephèse (dirigé par Uni Fribourg, financé par le European Research Council) est suivi par M. Schädler qui siège aussi dans différents commissions et conseils (« Deutsches Spielearchiv » Nürnberg, « Game in Lab » Université Sorbonne). La tâche du catalogage de la bibliothèque incombe à M. Rohrer.

Deux projets de thèse sont en cours ; une sur « Les jeux de la famille Grand d'Hauteville au tournant du XIX siècle » à l'Université de Fribourg et une autre sur le sujet des « Jeux de société française (1850-1910) à l'UNIL.

La qualité de la recherche et de la documentation suscite un intérêt grandissant de chercheurs externes.^[3]

6. Secteur Diffusion des Connaissances / Médiation culturelle

Les activités de ce secteur ont été fortement impactées en 2020 par la pandémie.

Aucune nouvelle exposition temporaire n'était programmée. De nombreuses activités ont dû être annulées. Malgré ces restrictions, le MSJ a compté 9'555 visiteurs, un chiffre très satisfaisant compte tenu des conditions sanitaires imposées.

L'exposition temporaire Albert Smith a été prolongée jusqu'en janvier 2021. Pour l'instant aucune nouvelle exposition temporaire n'est planifiée.

La collaboration avec l'Alimentarium a été arrêtée unilatéralement. Le MSJ n'en connaît pas la raison.

Avec créativité, flexibilité et un grand effort de toutes les collaboratrices et collaborateurs, ateliers, anniversaires, visites guidées, journées de jeu, le château des Jeux (850 visiteurs) etc. ont été réorganisés en respectant les règlements sanitaires Covid.

L'Administratrice et l'agence Morgaja ont repris la médiation culturelle :

1. En 2020, deux formations continues en forme de séminaires ont été organisées pour les guides.
2. L'information des guides est assurée par une nouvelle plateforme en visioconférence Le Guides Talk.
3. Via la création de nouveaux ateliers, les guides peuvent mieux s'investir et leur travail devient plus visible.

L'ensemble de l'année 2020 fut -malgré Covid- très active et très productive avec une orientation vers l'avenir.

7. Café-Restaurant

Le CF gère la location du restaurant Joker, qui est en gérance avec des loyers de courte durée à cause de la rénovation en vue. Pendant les mois de fermeture pour cause de Covid (avril/mai et nov/déc) le CF a décidé de renoncer à l'encaissement du loyer.

La fréquentation estivale a été réjouissante et confirme l'attrait d'une terrasse côté lac.

Après la construction du nouveau restaurant, celui-ci passera sous gérance communale et ne produira donc plus un revenu pour le MSJ.

8. Chiffres

Malgré la situation pandémique (9 mois d'ouverture et respect des règles sanitaires), la Fondation du MSJ se déclare satisfaite de la fréquentation en 2020 par rapport aux deux années précédentes :

| | 2020 | 2019 | 2018 |
|--|-------|--------|--------|
| Entrées Musée | 9'555 | 13'687 | 13'746 |
| Château des jeux | 850 | 1'750 | 3'400 |
| Boutique : CHF dépensés par visiteur | 5.41 | 4.19 | 4.16 |

Le résultat de l'exercice 2020 :

| | |
|---|-----------------------|
| Produit y inclus subvention communale (CHF 695'000.-) | CHF 1'215'346.32 |
| Charges | CHF 1'210'330.57 |
| Résultat | + CHF 5'015.75 |

La Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA, en qualité d'organe de révision, a contrôlé les comptes annuels de la Fondation du Musée Suisse du Jeu pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 et constate que

« Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi Suisse et aux statuts ».

Vœux de la Cogest

1. Que la qualité de la recherche et de la documentation soit maintenue.
2. Si la qualité des collections n'est plus à démontrer, la COGEST souhaiterait que davantage de communication soit faite et que le musée s'adapte aux intérêts des publics de tous les âges, afin d'augmenter l'attractivité du Musée, cela au vu de la baisse inquiétante de la fréquentation ces dernières années.
3. La COGEST s'étonne qu'à ce stade, peu d'éléments concrets concernant notamment l'organisation financière (p. ex. business plan) n'aient été mobilisés. Elle souhaite une planification et une direction claire pour le MSJ sur le moyen et long terme, basée sur une analyse des risques et opportunités.
4. Que des objectifs clairs soient définis par rapport au budget.
5. Que les compétences et les responsabilités de la Municipalité et du conseil de fondation vis à vis du MSJ soient clarifiées, voire adaptées, et concrétisées, par exemple via la mise à jour du contrat de prestation.
6. La COGEST souhaite que les changements de gestion entrepris suite à l'audit en 2020 portent leurs fruits.

LES VISITES

Visite 1 « Le Port »

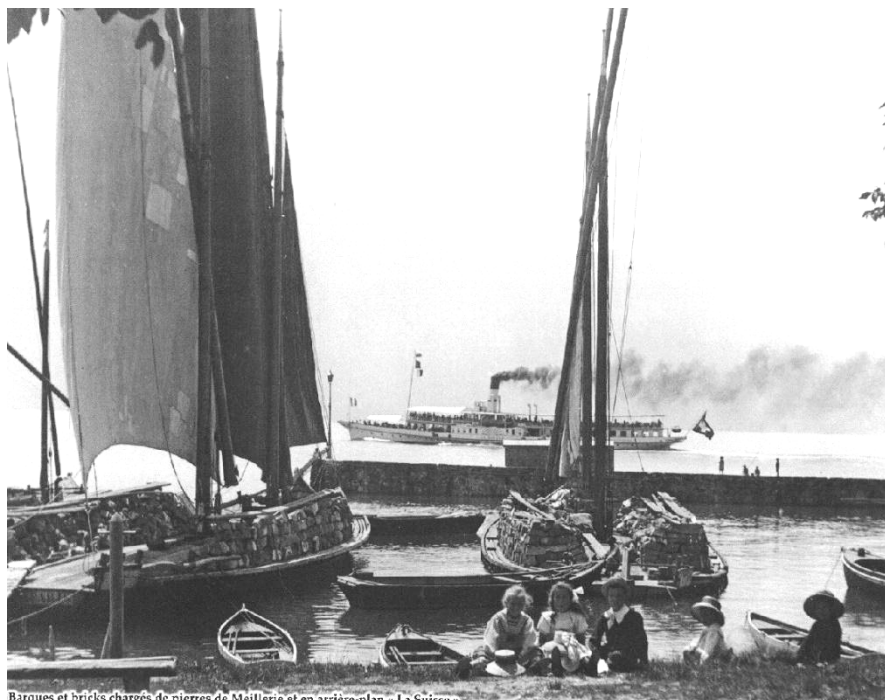
Les membres de la commission de Gestion se sont réunis le 24 Novembre 2020 dans les locaux de la Maison Hugonin.

Nous avons reçu MM. Alain Grangier, syndic, et Stéphane Dubuis, chef de service.

M. Grangier nous a commenté l'histoire du port et de son alentour, M. Dubuis les parties techniques et les questions.

Historique du port

Entre le Château et la Becque, le port se situe dans une baie naturelle, protégée par deux môles depuis le 19ème siècle. Ici s'installe en 1864 la première société de sauvetage « Le Doyen ». Dans les années 1920 et après des tempêtes qui ont causé beaucoup de dégâts, la construction en étapes de la digue de Vaudaire commença pour trouver sa longueur actuelle en 1960.



Barques et bricks chargés de pierres de Meillerie et en arrière-plan « La Suisse »

Durant plusieurs siècles le port de La Tour-de-Peilz fut un port de marchandises. Après la deuxième guerre mondiale, il se transforme en port de plaisance. 1951 le club d'aviron La Rame Dame fut fondé et les années 1970 ont connu un véritable boom de navigation. En 2001 fut construite une nouvelle estacade au Poteylaz.

Partie technique

Le port de La Tour-de-Peilz offre 332 places, dont 291 à l'eau et 41 à terre.

Il se situe sur les parcelles suivantes :

Parcelle N° 270, 4'186 m², cette parcelle se trouve côté Est du port, bâtiment du club de la Rame Dame 187 m²

Voilerie du club CVVT et attaché les commodités 45 m², 3'954 m² de jardin

Parcelle N° 182, 522 m², cette parcelle se trouve en bas de la route du Stand ; y se trouve le club du CVVT 108 m²

Parcelle N° 154, 3'323 m², parcelle à l'Ouest du port, le Local du Doyen ainsi que les commodités et le couvert, 99 m², 3'224 m² sont dédié au jardin

Parcelle N° 183, 93 m², bâtiment abritant le local du garde port 85 m² et sa surface verte de 8 m²

Les places

Le nombre de nouvelles demandes pour obtention d'une place est de 50 pour 2019, de 61 pour l'année 2020. Le nombre de nouveaux locataires de places pour 2020 est de 10.

Le temps moyen d'attente pour l'obtention d'une place, à terre ou dans l'eau est d'environ 12 ans.

Actuellement 518 personnes sont sur les listes d'attente, dont 239 habitants de la commune de La Tour-de-Peilz. Ceux-ci ont la priorité sur les personnes extra communales (art. 20 du règlement du Port).

Le nombre maximum de places est atteint et le nombre de places a été optimisé.

Des solutions ont été demandées afin d'augmenter le nombre de places, comme des étagères ou similaires pour entreposer les embarcations l'une sur l'autre. Toutefois cette solution n'est pas fonctionnelle, car les bateaux ne sont pas identiques et des problèmes de poids peuvent survenir, par exemple pour certains dériveurs qui dépassent allègrement les 120 kg. Il peut y avoir des risques d'accident lors de la manutention.

Droit de boucle

L'utilisation du droit de boucle (ancrage) peut être utilisé par des personnes hors commune, si celles-ci habitent sur le territoire de la commune en lieu et date de la demande et de l'acceptation du droit de boucle. Un supplément de taxe leur sera facturé (art 35). La taxe prélevée pour le droit de boucle couvre les frais d'entretien du port, y compris le salaire du garde port.

Qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau et des fonds lacustres se fait par les prélèvements à la fréquence de 5 fois par année par le SIGE (Service intercommunal de gestions qui regroupe 10 communes). Il n'y est pas constaté une dégradation du système aquatique ou de la faune et flore dû au changement climatique. Une espèce de plantes a pris possession des fonds, qui a donné des préoccupations au garde port pour accès aux places d'amarrages. Effectivement, ces plantes poussent très vite et immobilisent certaines embarcations, soit par un entortillage autour de l'hélice de propulsion ou autour des dérives et safran (partie plate du gouvernail d'un bateau).

Nuisances

Une campagne pour faire respecter le niveau du bruit des utilisateurs des abords du port, par égard pour les riverains, s'est mise en place en début de l'été. Ainsi les

patrouilles de police ont été plus fréquentes. Il semblerait qu'il y ait une amélioration mais nous n'avons pas eu le rapport de police pour décompter le nombre de plaintes.

Le constat de la gestion des déchets aux environs du port est satisfaisant. La relation est bonne entre les utilisateurs du port et des plages avec le garde port et ses suppléants. Des poubelles ont été rajoutées sur les plages : Moloks pour les déchets ménagers, poubelles à papier et carton sont bien visible et benne à verre uniquement du côté Ouest du port.

Les panneaux et les autorités portuaires rappellent qu'il est interdit de nager dans le port (art 40 alinéa O). Des barrières ont été posées sur le môle côté Est pour éviter que l'on plonge depuis celui-ci.

Ecole de voile

Les rapports avec l'école de voile et le centre de navigation sont bons. Ces deux activités sont sous l'égide du CVVT (club de voile Vevey La Tour-de-Peilz), en étroite relation avec la commune. Ces activités véhiculent une image porteuse pour notre commune dynamique et de centre sportif réputé tout autour du lac et à l'étranger.

Gestion, entretien et travaux

La gestion des bâtiments se fait par des conventions avec chaque club. La commune met à disposition gratuitement ces locaux, au club de les entretenir et d'y effectuer des travaux. Le Club House CVVT et CHVT (club de l'hélice Vevey La Tour-de-Peilz) vont effectuer des travaux pour l'isolation du toit et un rafraîchissement des combles. La commune y participe financièrement, budget qui a été soumis au conseil communal.

Le déplacement du garde port à l'intérieur du port, l'extérieur et les plages qui sont sur le territoire de la commune, ne permet pas pour l'instant, d'avoir un autre moyen de propulsion que par un moteur thermique.

Le plan global d'entretien du port est basé sur la sécurité des usagers en premier. Une vérification des installations, des enrochements et des infrastructures se fait quotidiennement par le garde port, ainsi, qu'à sa demande, par une entreprise spécialisée dans le domaine.

Des travaux en 2019 et 2020 ont été effectués pour des améliorations et confort des usagers : pose de table de pique-nique ainsi qu'un barbecue, remplacement des bornes électriques sur la digue de Vaudaire et quelques-unes sur les estacades pour respecter les normes de sécurité.

Vœux

1. Planifier les futurs besoins et dépenses et provisionner en conséquence
2. Rechercher des solutions pour la gestion des plantes aquatiques invasives

Visite 2 - Autorisations de construire

La COGEST s'est réunie le 24 novembre 2020 à la Maison Hugonin pour s'informer sur les pratiques liées à la délivrance des permis de construire dans notre Commune. M. Grangier, syndic et municipal en charge de l'urbanisme et des travaux publics, M. Authier, chef du service Urbanisme et travaux publics (STUP) et M. S. Dubuis, responsable d'urbanisme et de la police des constructions au sein du SUTP, ont répondu aux questions de la COGEST.

Lois et règlements pour les autorisations de construire

Les lois et règlements régissant la délivrance des permis de construire sont les suivants :

- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT)
- Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) et son règlement d'application (RLATC)
- Le Plan général d'affectation et le règlement du plan général d'affectation et de police de constructions de La Tour-de-Peilz

Modifications ne nécessitant pas de permis de construire

Des petites modifications, telles que coup de peinture, pose d'un toboggan, ne nécessitent pas de permis de construire.

Permis de construire avec dispense d'enquête

Des aménagements tels que cabanons de jardin, vélux, couvert de piscine, nécessitent un permis de construire mais peuvent être dispensés d'enquête publique grâce à une autorisation municipale (art. 111 LATC et 72d RLATC). Dans ces cas, la Commune a besoin de 10 à 15 jours pour délivrer l'autorisation de construire.

Permis de construire complet

Tout projet d'importance, tel que la transformation, la rénovation, la construction d'un bâtiment, la modification des volumes habitables ou un changement de l'affectation (utilisation), que ce soit sur une parcelle vide, à l'extérieur ou à l'intérieur d'un bâtiment ou d'un appartement, nécessite un permis de construire et une enquête publique.

Les délais pour chacune des étapes de l'obtention d'un permis de construire sont les suivants :

- Environ 15 jours depuis le dépôt de la requête pour la mise à l'enquête publique (démarches administratives, contrôle du dossier, envoi au service des eaux, etc.)
- Parution dans les journaux
- 30 jours d'enquête publique. L'enquête est transmise au Canton pour examen (procédure CAMAC). Quiconque (particulier (qu'importe son domicile), association) peut déposer une opposition lors de l'enquête publique. Si aucune opposition n'a été déposée, la Commune a besoin d'environ 15 jours supplémentaires pour délivrer l'autorisation de construire.
- S'il y a une ou des oppositions, la commune lève les oppositions et délivre le permis de construire. Dès ce moment, les opposants ont 30 jours pour faire recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP).

Panneaux solaires

La pose de panneaux solaires est soumise à un formulaire d'annonce cantonal. Sur des constructions existantes ou nouvelles, la pose de panneaux solaires peut l'emporter sur l'aspect esthétique selon les nouvelles règles en vigueur.

Risques de refus par la Commune

De manière générale, si l'architecte a parlé préalablement avec la Commune, son projet a peu de chances d'être refusé par la Commune. Cela montre l'importance du conseil initial fourni.

Coût d'un permis de construire

Le coût d'un permis de construire est variable. Il coûte environ 1/1000ème de la valeur des travaux, auquel s'ajoute la taxe unitaire sur le raccordement eaux claires-eaux usées et une taxe sur les équipements communautaires.

Servitudes

Les servitudes sont uniquement de droit privé. En cas de litige, la CDAP est chargée de la question, qui ne concerne pas la commune.

Nouveau PGA et densification

Grâce au nouveau PGA, il est possible de densifier davantage.

Depuis quelques années, de nombreux projets immobiliers se multiplient (Vassin, Route de Chailly, Centre-Ville, etc.) avec des appartements qui restent vides pendant des mois. La commune ne peut pas intervenir sur ce sujet car cela relève du domaine privé.

Cohérence urbanistique

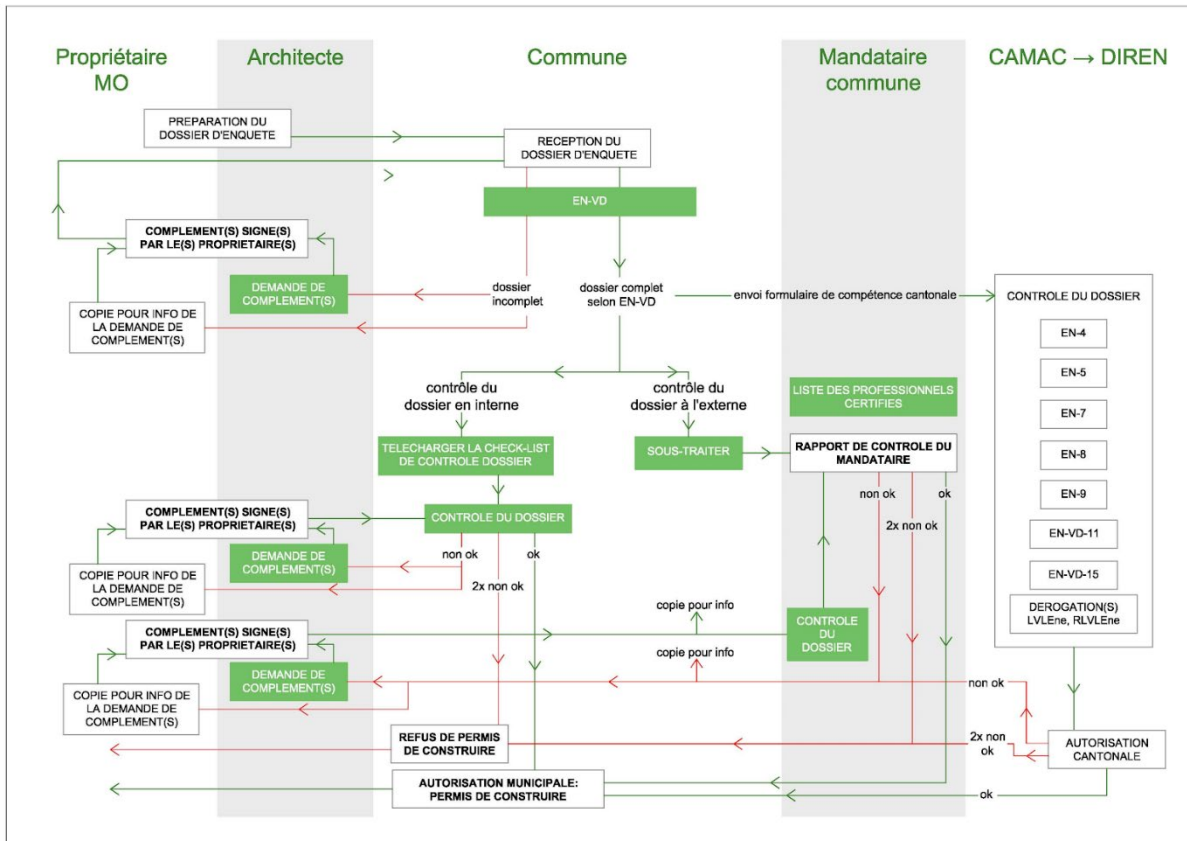
L'Article 19 du RPGA indique que : "La Municipalité prend toutes les mesures utiles pour obtenir un aspect architectural harmonieux et une bonne intégration environnementale des constructions et installations." La Commune indique qu'en cas de doute, elle peut faire appel à la commission de l'urbanisme, qui se réunit plusieurs fois par année. Cette commission est uniquement consultative, M Grangier et M Authier en sont membres.

Il n'existe pas de "chartes de construction" qui permettrait de garder une certaine ligne architecturale tenant compte du lieu, de sa topologie, du style alentour. Des règles pour la cohérence urbanistique sont définies dans le RPGA et il semble difficile à nos interlocuteurs de faire quelque chose de plus précis.

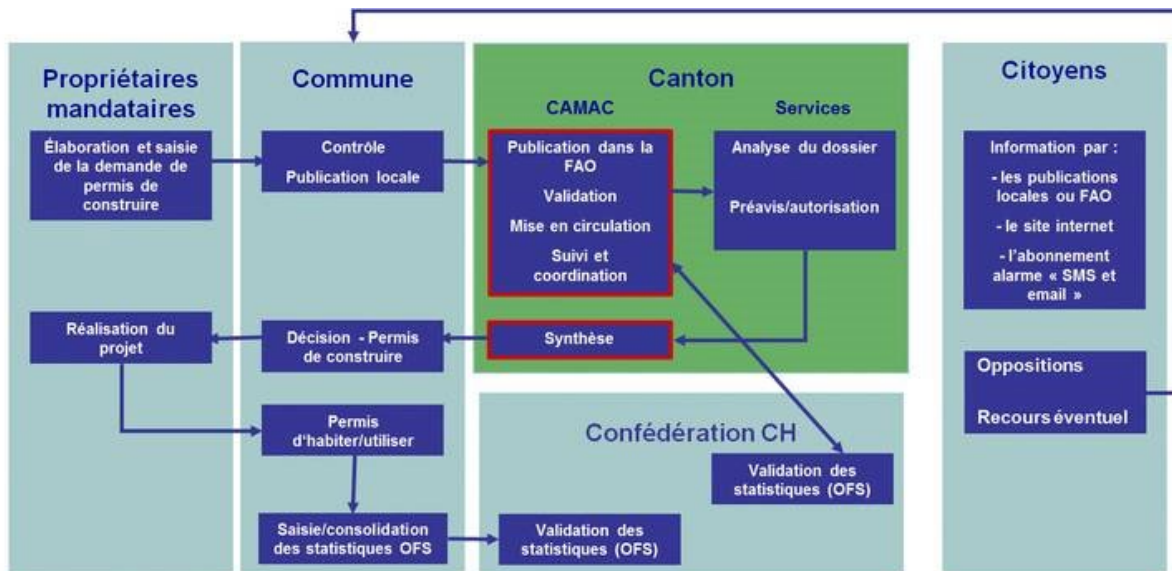
Administration communale

Environ l'équivalent de 0.8 ETP sont attribués pour la gestion des demandes de permis de construire.

L'organigramme décisionnel est le suivant :



Et le déroulement d'une demande :



Stationnement et contribution compensatoire

L'Article 116 du RPGA indique : "Le nombre de places de stationnement (véhicules et deux-roues) est déterminé conformément aux normes VSS en vigueur lors de la demande de permis de construire."

Tout propriétaire est tenu de pourvoir aux besoins en stationnement sur son propre bien-fonds. Lorsque le propriétaire se trouve dans l'impossibilité d'aménager tout ou partie des places requises, la Municipalité peut l'exonérer – partiellement ou totalement – de cette obligation, moyennant le versement d'une contribution compensatoire de CHF 20'000.- par place manquante.”

La Commune indique que si le bâtiment est développé de manière à favoriser la mobilité douce, il est alors possible d'être exonéré de la contribution compensatoire. La commune ne peut pas exiger que les places de parc soient enterrées. Par contre, il est obligatoire d'avoir des pavés filtrants pour les places de parc en surface.

Constructions de type “chalet”

La construction de type “chalet” est interdite sur l'ensemble du territoire communal (art. 118 RPGA). Cette interdiction était déjà présente dans l'ancien règlement de 1961. La construction de maisons en bois est admise.

Réaménagements des espaces verts

Lors de l'étude du dossier par la Commune avant l'enquête publique, le chef jardinier avalise le projet de réaménagement des espaces verts, notamment au niveau des essences, et demande un complément si besoin.

Vœux de la COGEST

1. Définir des critères concrets au niveau communal afin d'assurer la cohérence urbanistique et en respectant les critères de durabilité.
2. Encourager la construction de bâtiments à loyers modérés.
3. Construire une politique d'urbanisme prenant aussi en compte les divers modes de déplacement, la cohérence du bâti, la préservation des sols, de la biodiversité et les recommandations de la direction du développement durable.

Visite 3 - Chantiers routiers

La COGEST s'est réunie le 24 novembre 2020 à la Maison Hugonin pour s'informer sur les travaux liés au réseau routiers. Les membres de la Cogest ont accueilli M. Grangier, le syndic, et M. Authier, Chef du service de l'urbanisme et travaux publics (SUTP).

Organisation

Le SUTP s'occupe des espaces publics, routes, trottoirs, collecteurs EU/EC (eaux usées/eaux claires), et des inhumations. L'éclairage public est quant à lui géré par la RES (Romande énergie SA).

Le SUTP est divisé en quatre entités :

- Inhumations
- Police des constructions
- Voirie
- Parc et Jardins

Depuis 2018, et l'arrivée de M Authier, spécialiste des réseaux routiers, un PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) donne l'état général de l'ensemble du réseau d'eau et permet d'établir l'urgence des travaux et interventions à effectuer. Une première évaluation globale de l'état du réseau routier a été réalisée et sert de base de travail au SUTP. Une analyse plus aboutie est en cours d'élaboration depuis novembre 2020 et a pour but d'aboutir à un plan quinquennal d'entretien des routes. Elle a été mandatée auprès d'une entreprise spécialisée, ERTEC SA. L'objectif à court terme est d'obtenir un plan pour 2021-2026. Il devrait permettre aussi d'identifier les problèmes liés à la pollution, notamment avec des carottages pour évaluer la présence de HAP (Hydrocarbure aromatique polycyclique), qui sont coûteux à évacuer.

Cette base est utilisée pour décider de l'organisation des travaux. Celle-ci s'effectue selon trois critères :

1. État d'urgence de la réfection. Il est à noter que ce critère est fréquemment évoqué sur l'ensemble du réseau, cela en raison d'un défaut d'entretien durant les années 1990-2000.
2. Entretien et assainissement du réseau routier qui comprend la réduction de bruit et l'augmentation de la sécurité des divers usagers
3. Opportunité liée à l'intervention de tiers et, en conséquence, un partage des coûts.

Etat de suivi du réseau, nuisances sonores de la route, gestion de la dégradation, pistes cyclables

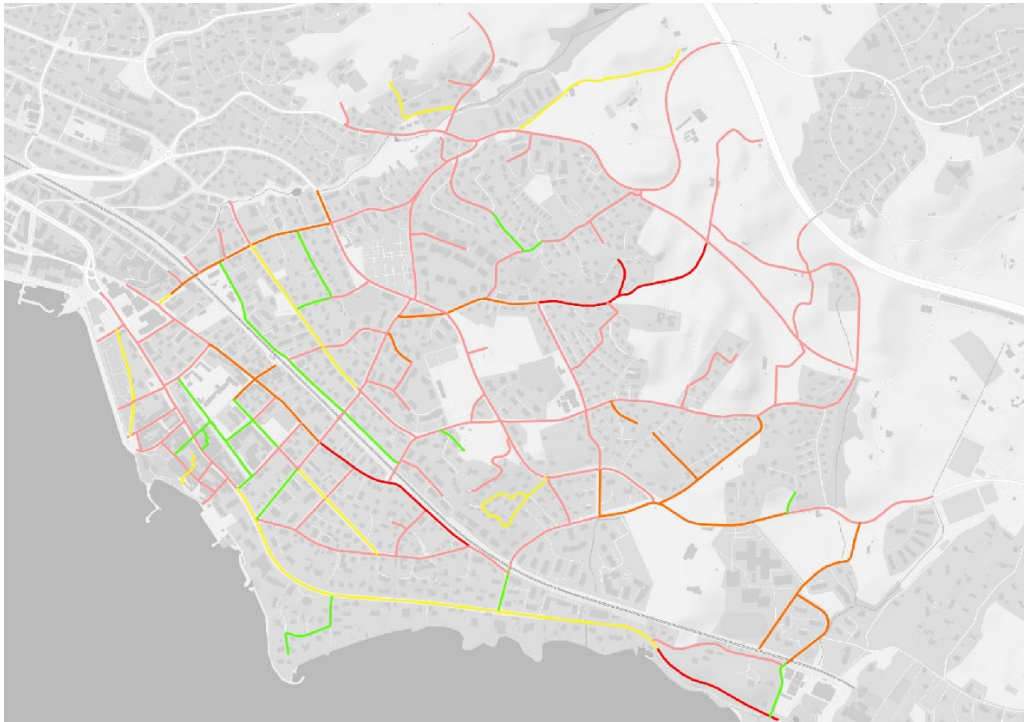
La carte de l'état des revêtements du réseau routier est tenue à jour régulièrement. Certaines routes sont appréciées dans la légende comme « état moyen » alors qu'elles viennent d'être refaites (ex : Avenue de Bel-Air). Le traitement définitif sera opéré à court terme, mais d'autres interventions pourraient endommager la route d'où la nécessité de la pose d'un revêtement provisoire.

Etat du réseau routier à La Tour-de-Peilz - Relevés sommaires du SUTP / novembre 2020

Légende

Etat des routes

- Bon état
- Etat moyen
- Etat suffisant
- Etat critique
- Mauvais état



En ce qui concerne la circulation des vélos, la dimension sécuritaire et le partage de l'espace public, la pratique actuelle - et celle adoptée par M. Authier - consiste à intégrer d'éventuelles modifications au fur et à mesure des chantiers. Une étude, réalisée par le bureau Team+ et en coordination avec Blonay et St-Légier, a permis de définir les axes et lignes directrices de la mobilité cycliste pour ces deux communes. Une étude globale pour les vélos est en cours avec Montreux et Vevey. Le SUTP essaie d'intégrer, quand c'est possible, les besoins des cyclistes à la réfection d'une route.

On constate que les revêtements phono absorbants tels que sur Grand'Rue se dégradent plus rapidement. Les nouveaux types semblent un peu plus durables.

Coordination des travaux

La majorité des interventions sur le réseau routier sont le fait de tiers et attribués aux mêmes entreprises. Une séance de coordination est organisée systématiquement avec les SI, VMCV et la police. Les travaux d'assainissement du réseau d'évacuation des eaux (PGEE), de l'état du réseau et du bruit routier sont déclenchés après consultation interservices qui a lieu une fois par année. Afin d'éviter qu'une route soit

ouverte consécutivement pour plusieurs types de travaux, le chef de service fait office d'intermédiaire pour en coordonner les travaux.

La planification tient compte des normes fédérales de protection contre le bruit. Elles apparaissent sur CartoRiviera, sous réserve des procédures en cours et sont aussi utiles dans la planification des travaux en lien avec les CFF (Exemple : passage sous voies dégradé de l'avenue des Alpes, pont des Baumes).

Le cadre légal est volumineux et contraignant, y compris les moyens de recours. Voici ce qui définit les modalités d'adjudication :

- Travaux de routine, petits chantiers, coordination d'intervenants tiers : Grille de soumission et appel d'offres de gré à gré. Choix sur la base du prix proposé. Délai de 1 à 6 mois.
- Gros projets : Appels d'offre basés sur la loi sur les marchés publics; durée 6 à 12 mois. Elle passe par l'approbation du conseil communal.

Le réseau d'éclairage public est sous-traité à Romande Energie. Il fait l'objet d'un plan directeur, en réponse en particulier à l'initiative Fiat Lux de Jean-Yves Schmidhauser.

Le réseau d'eau est divisé en trois types de canalisations :

- Eau sous pression : arrivée d'eau potable dans les foyers
- Eaux claires (EC) : eaux de pluie, ruissellement, drainage des sols
- Eaux usées (EU) : eaux qui ressortent des maisons, polluées.

A la La Tour-de-Peilz, 50% du réseau public est encore en « unitaire » ce qui veut dire que les EC et EU sont collectées dans le même tube. Il en résulte une surcharge des stations d'épuration et la fluctuation de la charge polluante de l'eau traitée au gré des intempéries, ce qui perturbe l'efficacité de l'épuration.

Les fortes pluies peuvent occasionner un débordement d'eaux claires et usées vers le lac. Le réseau séparatif se développe au gré des chantiers, comme c'est le cas avec le chantier des Bulesse.

Il y a l'obligation, pour le propriétaire, d'amener en limite de propriété les deux types d'évacuation, en séparatif. Lorsque le réseau public le devient, il a la possibilité de profiter des entreprises engagées par la commune ainsi que lors de tout permis de construire « significatif ».

Vœux

1. Nous souhaiterions que le plan des travaux concernant le réseau des égouts soit diffusé, de même que la cartographie fine de l'état du réseau routier, quand ils seront disponibles.
2. Qu'une stratégie claire pour le développement du réseau de mobilité douce et active soit développée, en coordination avec les autres communes.
3. Que la Commune s'assure que les travaux routiers planifiés soient systématiquement annoncés aux habitant.e.s concerné.e.s, y compris quand les travaux sont entièrement gérés par des tiers.
4. Maintenir la bonne coordination entre les différents prestataires qui sont susceptibles de réaliser des travaux sur les routes de la commune.

Visite 4 - Rénovation de la Maison de Commune

La COGEST s'est réunie le 8 décembre 2020 à la Maison Hugonin pour s'informer sur les travaux exécutés durant les années 2017 - 2020 à la Maison de Commune.

Monsieur Olivier Martin, municipal chargé du dicastère « Domaines et Bâtiments », et Monsieur Yves Roulet, chef du service, ont présenté les décomptes provisoires, complétés le 10 février après clôture finale, et ont répondu en détail à toutes les questions des commissaires. Ensuite, nous avons visité les lieux ensemble.

Les travaux de rénovation concernaient :

- la Maison de Commune, Bâtiment classé, Grand-rue n°46;
- les bâtiments contigus n°48 et n°50 (ce dernier seulement pour une petite transformation);
- et une transformation du rez-de-chaussée du collège Charlemagne.



En Septembre 2017 le Conseil Communal accorde **Fr. 3'600'000.-** pour la rénovation des bâtiments mentionnés plus haut, après l'étude du projet (Fr. 200'000.-). Au moment de la visite, les différents travaux sont terminés et facturés mais il reste quelques finitions et travaux sous garantie.

Le coût final des travaux (sans les Fr 200'000.-pour le crédit d'étude) s'élève à **Fr. 3'595'476.10 TTC.**

Le décompte final pour la Transformation et la Rénovation de la Maison de Commune est communiqué par la Municipalité le 10 février 2021 :

| | |
|---|-------------------------|
| Crédit d'étude selon le préavis municipal N° 1, 2015 | Fr. 200'000.00 |
| Crédit d'étude selon le préavis municipal N° 17, 2017 | Fr. 3'600'000.00 |
| Total des crédits accordés | Fr. 3'800'000.00 |
| Montant total des travaux exécutés | Fr. 3'795'476.10 |
| Solde non dépensé | Fr. 4'523.90 |

Travaux

Le projet de rénovation a été géré à l'interne par le service Domaines et Bâtiments sous la responsabilité de Michael Gex, responsable de projets, en accord avec le souhait émis par le Conseil communal. Cette décision a permis d'adapter au mieux le projet aux besoins des services. L'ensemble des travaux a été effectué conformément aux prévisions. Quelques travaux supplémentaires et nécessaires ont pu être réalisés dans l'enveloppe budgétaire. Tous les travaux ont fait l'objet d'appels d'offres respectant les exigences de la Loi sur les Marchés Publics. Lorsque la loi le permettait, les entreprises résidant dans notre commune ou dans le district ont eu la priorité (liste dans la brochure de présentation). La durée des travaux s'est prolongée d'une demi-année environ (en raison notamment de la Fête des Vignerons).

La toiture

Au démontage, la toiture des bâtiments n° 46 et n° 48 s'est révélée trop vétuste pour des réparations, rendant une rénovation complète indispensable. Les tuiles choisies pour la Maison de Commune (n°46) respectent l'aspect historique et s'harmonisent avec le Temple. Le bâtiment n°48 a été équipé des panneaux solaires suisses, couleur terracotta (une nouveauté suisse, produite à Thoune), qui s'adaptent parfaitement aux nouvelles tuiles. Cette installation photovoltaïque a reçu une subvention de **Fr. 4'590.-** selon un programme de rétribution de la Confédération. Le solde de **Fr. 42'366.80** a été financé par le biais du fonds communal Energie solaire et Développement durable.

Une subvention prévue de **Fr. 20'000.-** pour les travaux d'isolation n'a pas pu être obtenue en raison de changement du programme de subvention de la Confédération.

Les façades

Dans l'intérêt d'améliorer l'isolation thermique et acoustique, les bâtiments n°46 et n° 48 sont maintenant équipés de fenêtres à triple vitrage. Les façades du bâtiment n°48 ont été intégralement isolées avec une couche de 22 cm de laine de roche.

Le chauffage

L'ancien système de chauffage au mazout a été remplacé par une chaudière à gaz à condensation de haut rendement. Le chauffage par pompe à chaleur n'est pas adapté pour les bâtiments anciens (température de l'eau circulant dans les radiateurs). De plus, le chauffage par l'eau du lac n'est pas accessible au sud des voies CFF et le chauffage à bois génère trop de pollution par poussières fines au centre-ville.

Economie d'énergie

Un effort particulier a été entrepris pour diminuer la consommation de l'énergie :

- L'ensemble des luminaires a été remplacé par des modèles économiques (LED ou Fluocompact).
- Tous les radiateurs sont équipés avec des vannes thermostatiques.
- La chaleur produite par le DATA Center, installé dans le sous-sol, est récupérée via une climatisation d'appoint et permet de produire l'eau chaude sanitaire tout en refroidissant les installations informatiques.
- Dans les bureaux au rez, une installation de ventilation contrôlée double flux, avec récupération d'énergie, garantit une bonne qualité d'air et un confort acoustique malgré la proximité avec le trafic de la Grand-Rue.

Après quelques mois vécus avec les nouvelles installations, des économies de 44% sur le chauffage ont été observées pour la Maison de Commune en comparant les années 2017 (avant les travaux) et 2020. Avec quelques optimisations supplémentaires on peut espérer atteindre les 50%.

| [KWh] | Maison de Commune | Charlemagne | Gd Rue 50 | Total |
|-----------------|-------------------|-------------|-----------|---------|
| 2017 | 164'205 | 82'087 | | 246'292 |
| Fin 2020 estimé | 91'917 | 56'085 | 7'790 | 155'792 |
| Economie | 44% | 32% | | 37% |

La consommation d'électricité a diminué de 22% pour l'année 2020, à laquelle s'ajoute une autoproduction par les panneaux solaires de 10%.

Gain de confort pour les employés et le public

L'ensemble des mesures ont permis de garantir un confort thermique été comme hiver sans climatisation. Le confort acoustique est en grande partie assuré.

Certaines places de travail en espace partagé nécessitent encore une amélioration et une analyse est en cours.

Après une année en fonction, les guichets de l'Office de la Population et du Service Famille, Jeunesse et Sport ont fait l'objet de corrections tout en restant dans l'enveloppe budgétaire.

Plusieurs aménagements, validés par l'Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées (AVACAH), rendent l'intégralité de la Maison de Commune accessible aux personnes à mobilité réduite :

- L'accès aux guichets de l'Office de la population se fait directement de la rue et offre l'accueil dans un espace généreux.
- L'entrée côté Place du Temple est équipée d'une petite rampe.
- Le nouvel ascenseur plus vaste peut recevoir une chaise roulante et dessert tous les étages y.c. le sous-sol.
- Des toilettes équipées pour personnes handicapées se trouvent au rez et au 1^{er} étage, ainsi qu'au WC public dans le rez du collège Charlemagne.

Visite des lieux

Après la présentation technique et la réponse aux questions des commissaires, Messieurs Martin et Roulet nous ont fait visiter les lieux, du sous-sol aux combles.

Nous avons pu constater une réorganisation des différents services dans une logique plus pratique, surtout pour la population :

- Au rez, l'Office de la Population et le dicastère des Finances, ainsi que les salles de conférences/des commissions
- Au premier étage le Greffe, les services Culture et Familles, Jeunesse et Sport
- Au deuxième étage les services Domaines et Bâtiments et Urbanisme et Travaux publics.

Les bureaux de tous les services se présentent comme des grands et lumineux espaces ouverts avec une kitchenette pour chaque unité. Cette organisation a permis de gagner de la place. Il n'était - par contre - parfois pas facile pour les employés de s'habituer à ce changement de cadre de travail. En effet, on compte actuellement environ 70% des espaces de travail en open espace contre 20% avant rénovation. Toutefois, tout le mobilier neuf est modulable et chaque entité de bureau peut s'organiser selon son souhait. Quelques optimisations concernant surtout des mesures phoniques sont en cours d'essai.

L'impressionnant centre informatique se trouve dans le sous-sol. Ce service nécessitera probablement des locaux supplémentaires vu son développement rapide. Les sous-sols hébergent également un local d'archives et l'économat.

Au rez du collège Charlemagne, dans un ancien garage de la police, sont installés le centre d'impression et un réfectoire pour les employés municipaux. Des WC publics ont aussi été créés sur la cour face au temple.

Vœu

1. Réfléchir à l'affectation et à la restauration du collège Charlemagne

Rapport 5 - Direction du développement durable

La COGEST s'est réunie le 19 janvier 2021 à la Maison Hugonin pour s'informer sur la manière dont le développement durable était organisé dans l'administration communale. Mme Taraneh Aminian, Municipale chargée notamment de la direction du développement durable, M. Olivier Martin, municipal en charge du service Domaines et bâtiment et M. Yves Roulet, Chef du service Domaines et bâtiments (SDOM), ont répondu aux questions de la COGEST.

Missions de la direction du développement durable

La direction du développement durable a pour mission de favoriser l'implémentation des principes de durabilité dans les activités de la commune. L'équilibre des trois piliers du développement durable (environnement, social et économie) se retrouve en filigrane du programme de législature.

Organisation de la direction du développement durable

La direction du développement durable fait partie du service Domaines et bâtiments, dont le chef de service est M. Roulet.

La Direction du développement durable n'est pas organisée de manière transversale. Elle s'occupe de divers projets et est consultée au cas par cas, en fonction de sujets spécifiques.

De nombreux projets touchant au développement ont été réalisés par les différents services de l'administration communale. En effet, le développement durable concerne presque toutes les activités des services communaux.

Activités de la direction du développement durable

La direction du développement durable est relativement récente, car elle a été créée il y a 4 ans. Comme tout nouveau service, elle a besoin de temps pour s'implanter et prendre sa place.

La direction du développement durable a réalisé de nombreux projets liés au développement durable dans la commune. L'année 2020 a été difficile en raison de la COVID-19 qui a freiné les activités de cette direction. Toutefois, les projets suivants ont notamment pu être mis en place en 2020 :

- Implémentation de la durabilité dans les projets de construction et rénovation du SDOM
- Assainissement énergétique de la Maison de Commune
- Mise en route et suivi d'une planification énergétique territoriale avec l'appui d'un mandataire externe
- Engagement d'une ingénieure en énergie et environnement pour renforcer le SDOM sur la thématique énergétique et développement durable
- Acquisition du logiciel Energostat pour le suivi énergétique des bâtiments de propriété communale
- Accord et signature d'une convention avec le Canton pour la création d'une réserve forestière (alpages de la Grande Bonavau et de Montbrion et du haut de l'Alliaz)
- Organisation d'une bourse aux vélos

De plus, M. Roulet était membre du COPIL de Coord 21 et a ainsi participé activement au développement du guide pratique pour un Agenda 2030 dans les communes. Ce guide a pour but d'aider les communes à développer leur Agenda 2030.

Les principes du développement durable sont appliqués autant que possible au sein des différentes activités du SDOM et autres domaines de la commune.

Collaboration avec les autres services de l'administration

Des collaborations ont lieu avec le secteur parcs et jardins, notamment pour la certification Ville Verte (réalisée par le service de l'urbanisme) et la mise en place de prairies fleuries ou la diversification arboricole sur les parcelles communales des immeubles locatifs.

La Municipale responsable de la direction du Développement durable n'intervient pas et n'est pas consultée dans les décisions en lien avec le développement durable qui sont du ressort des autres services.

Le chef du SDOM est consulté, pour un avis technique, au cas par cas, par les différents services en fonction des sujets.

Ressources humaines de la direction du développement durable

Jusqu'à l'engagement de l'ingénieure en environnement, des civilistes et stagiaires étaient chargés des développer les actions spécifiques à la direction et les réflexions pour la préparation de l'Agenda 2030 communal.

Depuis le 1er octobre 2020, la direction du développement durable compte 1 ETP, grâce à l'engagement d'une ingénieure en environnement.

Toutefois, les collaborateurs du SDOM effectuent, dans le cadre de leurs tâches quotidiennes, des choix ou travaux en lien avec le développement durable.

Profil et tâches de la collaboratrice développement durable

La nouvelle collaboratrice est ingénieure en environnement. Elle suit des cours de perfectionnement dans le domaine de l'assainissement énergétique et de la construction durable. Ses tâches comprennent notamment le suivi du projet de planification énergétique territoriale, la supervision de la mise en œuvre des installations technique du Collège Courbet et du remplacement de chaudières de bâtiments communaux et l'étude pour l'Agenda 2030 communal.

Fonds d'investissement

Il n'existe pas de fonds d'investissement spécifique au Développement durable et la mise en place d'un tel fonds n'est pas prévue.

Toutefois, il existe un fonds "énergie solaire et développement durable", qui pourra servir pour répondre aux postulats récemment déposés ayant trait au développement durable (assainissement du parc immobilier communal, soutien au développement de l'énergie solaire, subventions pour les vélos électriques).

Fonds énergie solaire et développement durable

Ce fonds est alimenté par une taxe sur la consommation électrique des habitants de 3 ct/kWh.

Jusqu'à présent, comme le prévoit son règlement, ce fonds a été utilisé uniquement pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux et pour les installations photovoltaïques de la commune. Le gain financier lié aux économies d'énergie réalisées grâce à ces projets est reversé au fonds.

La décision d'octroi d'un montant pour un projet spécifique est de la compétence de la Municipalité ou du Conseil communal en fonction du montant et des délégations de compétence existantes.

La Municipalité envisage de proposer une modification du règlement de fonds afin qu'il puisse aussi bénéficier aux habitants.

Actuellement, environ 1 million de CHF se trouvent sur ce fonds.

Bilan de la certification Ville verte

La certification Ville Verte a pour but de promouvoir des espaces verts de haute qualité et avec une grande biodiversité.

Cette certification permet au secteur Parcs et Jardins de mettre en place de nombreuses actions visant à améliorer la qualité des espaces verts communaux.

Le premier bilan de la démarche est très positif, la certification est en cours et avance lentement car les critères ne sont pas évidents à comprendre. Un bilan complet sera effectué fin 2021.

Projets futurs

La planification énergétique territoriale devrait être terminée prochainement, avant la fin de la législature.

Ensuite, le développement d'un Agenda 2030 boéland pourra débuter. La collaboration de tous les services sera nécessaire afin de le développer et de définir des stratégies et des actions.

Cet agenda permettra d'avoir une vision d'ensemble des actions réalisées par la Commune et de coordonner la suite des activités du développement durable dans la commune. Du personnel supplémentaire sera probablement nécessaire pour mettre en place certaines mesures.

Actuellement, la priorité est de laisser au service du temps pour intégrer la nouvelle ingénieure en environnement, de finaliser et mettre en place la planification énergétique territoriale et de développer l'Agenda 2030.

Vœux

1. Développer un service de conseil énergie pour les particuliers et propriétaires pour rendre plus accessibles les solutions qui existent
2. Que la nouvelle ingénieure puisse avoir une fonction transversale au sein des services de la commune
3. Que le fonds énergie et développement durable puisse aussi soutenir des projets privés d'énergie renouvelable et de développement durable

Visite 6 - La bibliothèque :

La Commission de gestion s'est réunie le 26.01.2021 pour une visite concernant la bibliothèque de la Tour-de-Peilz. Cette séance s'est déroulée en présence de Madame Vanessa Borghini (responsable de la bibliothèque), entrée en fonction en octobre 2020, de Monsieur Pierre-André Dupertuis (secrétaire municipal) ainsi que de Monsieur Alain Grangier (syndic).

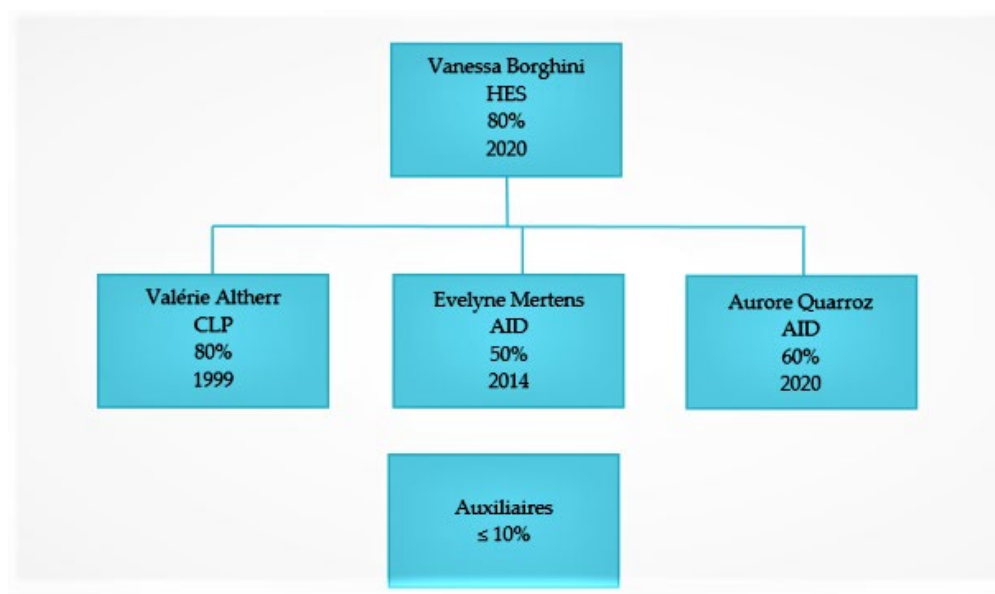
La Commission de gestion remercie Madame Borghini pour ses explications claires, détaillées et très intéressantes. Les informations contenues dans le présent rapport sont en bonne partie issues du document informatif fourni par ses soins.

Missions de la bibliothèque :

La bibliothèque municipale est une bibliothèque publique, ouverte en 1839. En ce sens, elle propose ses services à l'ensemble de la population sans exception, dans une optique de découverte, d'apprentissage et de loisir.

Organigramme

Fin 2020, le personnel de la bibliothèque comptait 4 postes de travail, tous à temps partiel (80, 80, 60 et 50%), correspondant à un total de 2.7 EPT.



Si certains rôles sont clairement définis, d'autres tâches (p. ex. service au public, acquisitions et catalogage) sont effectuées par toutes les collaboratrices. Les auxiliaires assurent le service public durant l'absence des bibliothécaires.

Quelques chiffres :

- Au 31.12.2020, la bibliothèque disposait de **15'011 documents** (dont 1'498 achetés en 2020). L'offre est large puisqu'elle comprend des livres, magazines, DVD, livres-audio, kamishibai, et liseuses.
- En 2020, ce n'est pas moins de **29'568 prêts** qui ont été effectués (-27% par rapport à 2019), dont 2'036 prêts numériques (+24%). La baisse des prêts en 2020 s'explique par les deux mois de fermeture liés à la Covid-19, à la

réouverture partielle dès mai et aux incertitudes planant sur l'ouverture ou la fermeture des bibliothèques l'automne dernier. 56% des prêts ont été effectués sur des documents jeunesse.

- La bibliothèque propose également des ouvrages en langue étrangère, puisqu'elle loue auprès de Bibliomedia 120 livres en anglais, 120 en allemand, 50 en espagnol, 50 en italien, 30 en portugais, 20 en serbo-croate et 10 en albanais. Ces ouvrages sont renouvelés régulièrement.
- La bibliothèque compte **963 lecteurs actifs** (-16%), dont 36% de lecteurs·rices mineurs. La grande majorité du lectorat est boélande (85% des usagers). 11% habitent les autres localités de la Riviera. Les 4% restants concernent des usagers domiciliés dans les cantons de Vaud, Fribourg, Genève, du Valais et en Suisse alémanique. La majeure partie des usagers·ères fréquente la bibliothèque au moins une fois par mois.

Présentation des tâches journalières :

Madame Borghini a présenté à la commission le déroulement d'une « journée type » à la bibliothèque. Les tâches des collaborateurs·rices sont réparties en 6 domaines d'activités :

- Acquisitions
- Catalogage
- Valorisation
- Désherbage
- Prêts, conseils et orientation aux lecteurs·rices
- Animations

Acquisitions :

Il s'agit d'opérer un choix des documents à acquérir parmi une large offre disponible. Les acquisitions faites à la bibliothèque représentent environ 10% de l'ensemble des parutions sur le marché. Ce travail nécessite un travail d'information constant auprès des fournisseurs et des médias. La bibliothèque se procure certains « incontournables » d'office (best-sellers par exemple). Pour le reste des documents, un choix doit être opéré en fonction de l'intérêt potentiel du lectorat, du niveau de lecture des usagers·ères, du sujet et du style, tout en veillant à garder un certain équilibre. Les sujets à renforcer sont identifiés empiriquement par les observations des bibliothécaires et par les statistiques de prêt.

Le budget alloué aux nouvelles acquisitions en 2020 était de 36'200 CHF. Cette somme comprend :

- Les achats de livres, DVD, livres-audio et kamishibaïs
- Les abonnements aux journaux et magazines (32 titres)
- La location de livres en grands caractères et en langues étrangères et BD chez Bibliomedia
- La participation financière à la plateforme de prêts de livres numériques eBibliomedia.

Dans une faible proportion, les documents acquis sont également choisis par le comité de lecture et par les usagers. Le comité de lecture est composé d'amatrices de livres

se rencontrant six fois par an. Ce comité a procédé à l'achat de 121 livres en 2020, soit 8% des nouvelles acquisitions et également 8% du budget. Les usagers participent eux aussi à l'élaboration des collections grâce à leurs propositions d'achat. Pour être intégré, le document concerné doit être en français, relativement récent et susceptible d'intéresser d'autres abonnés que le demandeur. En 2020, 2'428.25 CHF (7% du budget) ont été dépensés pour les propositions de lecteurs.

Ce budget d'acquisition de 36'200 CHF est suffisant pour répondre aux besoins actuels.

La bibliothèque travaille en majorité avec des fournisseurs locaux. Il s'agit de la Librairie Siordet à la Tour-de-Peilz ainsi que la librairie La Fontaine à Vevey (ce partenariat concerne plus de 80% des acquisitions). Des achats ponctuels sont effectués chez Payot pour les besoins du comité de lecture ainsi que pour le chargement de livres numériques. Les DVDs sont obtenus via le site CeDe.ch. Les liseuses sont acquises auprès de la FNAC.

Catalogage :

Il s'agit d'insérer les informations nécessaires sur les documents nouvellement acquis.

Valorisation des collections :

Certains documents sont valorisés dans des espaces spécifiquement dédiés à cet effet. Il s'agit notamment des nouveautés ou des présentations par sujet. Une vitrine thématique est également entretenue.

Désherbage :

L'opération de désherbage consiste à identifier les documents dont la bibliothèque doit se séparer. Ce choix est effectué en tenant compte de différents critères (place restante et nombre d'années sans prêt par exemple). Ces documents sont donnés aux lecteurs·rices si leur état le permet.

Prêts, conseils et orientation aux lecteurs·rices :

Les tâches liées aux activités de prêts et auprès des lecteurs·rices sont multiples et font appel à des compétences transversales (entregent, sens du service, patience et bonne humeur). Ces tâches comprennent l'enregistrement des prêts et des retours, le conseil de lecture aux usagers·ères ainsi qu'une aide concernant le fonctionnement des liseuses.

Animations :

Une vingtaine d'animations annuelles sont organisées par la bibliothèque. Environ la moitié d'entre elles sont récurrentes (p. ex. Biblio-bébé ou la nuit du conte). Pour le reste, elles varient en fonction de l'actualité et des propositions ou envies des bibliothécaires. Un budget annuel de 5'950 CHF y est dédié. Chaque animation fait appel à un intervenant extérieur. Le but de ces animations est de créer du lien, de susciter la curiosité et l'intérêt de potentiels nouveaux·elles lecteurs·trices. En 2020, une centaine de personnes ont participé à ces animations (seuls 6 rendez-vous sur les 18 initialement prévus ont pu avoir lieu en raison de la pandémie).

Des expositions temporaires ont lieu à la bibliothèque. Un règlement des expositions organisées dans les locaux de la Bibliothèque communale est à disposition sur le site Internet de la Commune. Ne peuvent y exposer que les artistes amateurs, les artistes professionnels n'y étant pas autorisés. Ces derniers sont responsables de l'accrochage et du décrochage des œuvres. Si un vernissage a lieu, il est aux frais de l'artiste.

Il est également à noter que la bibliothèque coordonne l'entretien des anciennes cabines téléphoniques où sont entreposés des livres en libre-service, grâce à l'aide de 14 bénévoles.

Conditions d'emprunt des documents :

- Ce service est gratuit pour les mineurs, cotisation unique de 10.- CHF pour les adultes.
- 10 documents peuvent être empruntés à la fois au maximum.
- La durée de prêt est de 28 jours, avec 2 prolongations possibles.
- Des amendes peuvent être infligées en cas de retard. Les lecteurs disposent de la possibilité d'être avertis par SMS ou mail 2 jours avant l'échéance du prêt.
- Possibilité d'accéder à son compte en ligne pour consulter son historique de prêt, prolonger, réserver, faire une proposition d'achat...

Le cas des livres numériques :

En 2020, 2'138.80 CHF ont été consacrés à l'achat de livres numériques. Cinq liseuses sont actuellement en circulation. Sur réservation préalable, les bibliothécaires forment les abonnés en tutorat concernant l'utilisation des liseuses.

Perspectives d'avenir :

Vers de nouveaux locaux :

Si la mission initiale des bibliothèques était le prêt de livres, ces dernières ont peu à peu intégré d'autres services : place d'étude, photocopieuse, animations, consultation informatique du catalogue, etc. Les bibliothèques font également office de lieux de rencontres, de découvertes et d'échanges. De plus, on constate une fréquentation plus importante ainsi qu'une majoration du nombre et du type de documents (livres audio, DVD, ...), ce qui nécessite de l'espace supplémentaire.

En 1992, la bibliothèque communale a bénéficié de travaux d'agrandissement pour passer de 60 à 160 m². L'aménagement actuel, réalisé au mieux par rapport aux contraintes du lieu, permet toutes les fonctions d'une bibliothèque publique d'une ville de petite taille. Si ces locaux donnent un certain charme à la bibliothèque, ils peuvent parfois sembler relativement exigus et fermés. L'espace actuel ne permettant que peu de développement, la perspective de déménager dans des locaux plus grands et plus visibles au sein du futur Collège Courbet est donc bienvenue. Par ailleurs, le rapprochement entre la bibliothèque et la ludothèque devrait amener un nouveau dynamisme.

Vœux de la Commission de gestion :

1. La Commission émet le vœu que, suite au déménagement dans les nouveaux locaux, la bibliothèque puisse continuer à proposer et développer de nouvelles animations et activités en lien avec le plaisir de lire et de découvrir.
2. La littérature suisse pourrait bénéficier d'une meilleure visibilité au sein de la bibliothèque (p. ex. présentoir).
3. Que le budget d'acquisition soit réévalué en fonction des nouveaux locaux.
4. Que l'accessibilité à la bibliothèque soit étendue en reconsidérant ses heures d'ouvertures.

Visite 7 - Les VMCV SA

La COGEST s'est réunie le 2 février 2021 avec la direction des VMCV et M. Jean-Pierre Schwab, Municipal et délégué de notre commune au Conseil d'administration (CA) des VMCV.

La direction des VMCV s'est jointe à la COGEST par vidéoconférence et était représentée par

- Mmes Angela Schlegel (directrice), Caroline Senovilla (développement & planification), Ms Pascal Gaillard (finances & controlling), Roland Bonzon, Mathieu Luyet et Thierry Bruttin (organisation)

La discussion a porté sur les lignes de bus circulant dans notre commune et le fonctionnement actuel des VMCV.

La discussion s'est portée sur :

- les lignes qui desservent notre commune et
- la collaboration entre la commune et les VMCV

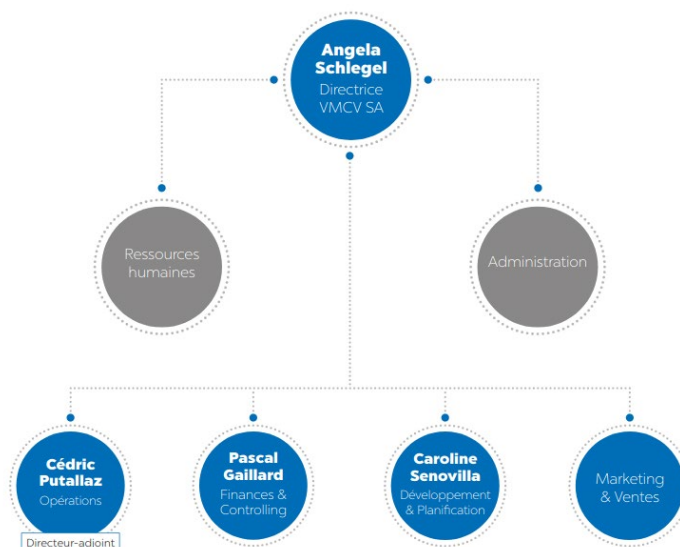
La Cogest remercie les délégués du VMCV d'avoir accepté notre invitation et d'avoir répondu avec clarté et franchise aux questions.

Organisation

Après la période de crise au sein du VMCV une nouvelle direction, entièrement présente à la vidéoconférence avec la Cogest, a repris en main la gestion des VMCV. Les nouveaux cadres ont été choisis par le CA selon leurs expériences professionnelles et leurs compétences. Pour le secteur Finance, un institut spécialisé a été mandaté pour chercher la personne avec le profil souhaité. Chaque membre de la nouvelle direction a la possibilité de suivre des formations ponctuelles ou continues selon son souhait.

En 2020 deux audits ont été effectués et ont attesté la compétence et une bonne gestion de la direction. Aujourd'hui, assurément, le temps de crise est surmonté.

ORGANIGRAMME VMCV SA



Collaboration entre VMCV et la Commune

VMCV SA est une entreprise qui appartient aux 10 communes sur lesquelles circulent les lignes de bus VMCV. Ces communes sont les actionnaires de l'entreprise. Elles envoient 5 administrateurs/trices au CA des VMCV. Trois autres administrateurs, choisis pour leurs compétences dans les transports publics et les finances, complètent le CA.

Le délégué de La Tour-de-Peilz est M.J.-P. Schwab, Municipal des finances, qui succède à M. A. Grangier, Syndic chargé d'urbanisme. M. Grangier a dû quitter le CA du VMCV parce que le CA prévoit une limite d'âge de ses membres dans son règlement.

Le service Urbanisme reçoit un rapport annuel sur les chiffres des VMCV. La planification et le développement des itinéraires et des horaires ainsi que la coordination entre les travaux routiers et l'adaptation des lignes des bus se réalisent en discussion directe avec le service Urbanisme de la Commune.

La direction des VMCV s'exprime sur la difficulté de coordonner l'ensemble des transports dans la région. En effet, actuellement, ce sont les VMCV qui s'occupent de la coordination entre les communes pour le développement et l'adaptation de l'offre. Un organisme intercommunal pourrait rendre les réflexions entre Communes et VMCV plus faciles et plus efficaces à l'avenir. Cette démarche serait à entreprendre puisque toutes les communes ressentent le besoin d'une vision globale intercommunale.

Évolution de la fréquentation des lignes 201, 203, 207, 208 et 209 en 2018, 2019 et 2020

Un rapport annuel sur la fréquentation du réseau est fourni à chaque commune, après le bouclage des données de comptage (mi-février). Sur demande, des statistiques plus fines sont transmises aux représentants en charge des transports. Les données pour 2020 seront transmises après la validation par la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) Mobilis et par le CA des VMCV.

Les études de variantes et des statistiques sur l'évolution d'une ligne permettent d'identifier les besoins et de déterminer les orientations sur lesquelles les mesures correctives doivent porter. Une période de 3 ans d'exploitation est nécessaire afin d'obtenir un retour d'expérience sur l'efficacité d'une ligne.

Ligne 201 : fréquentation en hausse constante

Ligne 203 : les travaux aux Bulles terminés, itinéraires et horaires seront adaptés.

Ligne 207 et 208 : comptages chaque année et adaptation des horaires

Ligne 209 : la ligne 209 n'est en soi pas une vraie ligne, car ce sont les bus qui rentrent au dépôt qui ont été ouverts aux voyageurs et voyageuses. La fréquentation de cette ligne est en hausse.

Tableau 1 : Résumé des statistiques des lignes à La Tour-de-Peilz, assemblé par les VMCV (service développement et planification)

| | Nombre de voyageurs en 2018 Remarques complémentaires | Evolution 2017-2018 | Nombre de voyageurs en 2019 Remarques complémentaires | Evolution 2018-2019 | Tendance 2019-2020 |
|----------|--|---------------------|--|---------------------|--|
| L20 1 | 5 360 302 voyageurs Sans données Montreux Jazz | + 1.10% | 5 773 543 Axe fort FEVI Prolongement L201 jusqu'à Rennaz, village dès le 26.08.19 Sans données Montreux Jazz | +5.68% | -33% COVID |
| L20 3 | 187 996 voyageurs | +0.4% | 197 025 Ajout de 5 courses avec un horaire continu toute la journée (+14 % km productif) Suppression des pl. de parc à Vevey créant un report sur les TP Déplacement du Marché de Vevey à La Tour-de-Peilz Ligne exploitée principalement par une nouvelle flotte (dès automne) | +2.83% | -20% COVID Révision horaire dès 2021 après travaux Buleses |

| | | | | | |
|----------|--|--------|---|---------|--|
| L20 7 | 138 541 voyageurs Correction de l'horaire en 2018 par rapport à 2017. La fréquentation est similaire à 2016. En 2017, nous avons enregistré une diminution de 15.27 % | +14.69 | 144 948 | +2.65% | -17% COVID Révision horaire dès 2021 |
| L20 8 | 153 969 voyageurs Nouvelle ligne mise en service lors de l'horaire 2017. Reprise de la partie supérieure de la ligne 214 R avec l'horaire 2018. | +70.14 | 158 655 | +1.10% | -16% COVID Révision horaire dès 2021 |
| L20 9 | 9 267 voyageurs | - | 11 034 Nouvelle ligne avec uniquement 5 courses. Evolution des voyageurs de +16.82%, soit 4 voyageurs de plus par jour | +16.82% | -36% COVID |

Des efforts faits pour augmenter la fréquentation

Pour augmenter la fréquentation sur les lignes en général, les VMCV cherchent des partenariats (ex : en famille aux musées, Montreux live), vente des cartes journalières pour le réseau entier (ex : sur le site web de découverte du canton de Vaud « Qoqa welcome ») ou proposent une réduction pour un abonnement annuel.

Le tourisme mobile avec les VMCV est en développement en collaboration avec Montreux-Vevey Tourisme. Si une commune souhaite offrir à la population la gratuité pour une occasion spécifique ou à long terme sur une ligne, elle doit discuter les conditions avec Mobilis et doit évidemment compenser la perte. La tarification des VMCV reste soumise pour les détails à l'approbation de Mobilis.

La flotte

Pour bien gérer la flotte des véhicules, l'entreprise doit étudier les besoins pour les 20 prochaines années, ce qui représente en moyenne l'âge maximal d'un véhicule. Actuellement 6 bus (18 ans pour chacun) arrivent à l'échéance et l'âge moyen de la flotte est de 6 ans.

L'aspect écologique importe beaucoup pour l'analyse de la flotte. 50% des km parcourus sont effectués avec de l'énergie verte, électrique ou gaz (15 trolleybus et 11 autobus pour 1'300'703 km en 2019). 38 bus roulent avec du Diesel (1'290'966km en 2019). La ligne 201 est entièrement électrifiée : Vevey -> Villeneuve en trolleybus, Villeneuve -> Rennaz sur batterie.

Toute la flotte est adaptée aux personnes à mobilité réduite. L'adaptation des arrêts est à la charge des communes avec, comme délai, l'année 2023. A La Tour-de-Peilz la mise aux normes est réalisé ensemble avec d'autres travaux routiers en cours (ex : Bulesse/Vignes).

Financement des lignes et couverture du déficit

Aucune des lignes des VMCV ne s'autofinance. Cela est en général le cas pour les transports publics.

La ligne 201, la plus fréquentée, couvrait environ 59% de ses charges en 2019. Les petites lignes qui circulent sur notre commune sont évidemment plus déficitaires.

Les coûts des déficits dans les transports publics sont répartis entre les communes concernées et l'Etat de Vaud selon la loi sur les transports publics (LMTP). Sur la base d'un accord entre les communes, les coûts d'exploitations sont définis et distribués en fonction des km parcourus sur la commune. Les répartitions sont contrôlées par le département des finances de l'Etat de Vaud. Les chiffres sont à la disposition de la Municipalité.

Tableau 2 : Les comptes de 2019 des lignes 201, 203, 207, 208 et 209

Informations assemblées à l'aide du Rapport annuel 2019 des VMCV (pages 40-41/ a)) et les Comptes 2019 (Budget 2021, page 35 b)) de La Tour-de-Peilz)

| | L 201 En CHF | L 203 En CHF | L 207 En CHF | L 208 En CHF | L209 En CHF |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------|
| Total des produits (a) | 6'435'249 | 171'395 | 194'395 | 183'266 | 14'363 |
| Résultat de l'exercice avant indemnisation (a) | -4'502'501 | -602'573 | -1'066'684 | -876'695 | -18'661 |
| Déficit couvert par l'Etat de Vaud (a) | 1'836'240 | 121'888 | 202'976 | 173'108 | 6'608 |
| Déficit couvert par les Communes (a) | 2'666'261 | 480'685 | 863'707 | 703'587 | 12'053 |
| Part du déficit couvert par LTDP (b) | 453'932 | 375'680 | 327'320 | 263'724 | 23'716 |

Commentaire : Monsieur Zenger, chef du service des finances, informe que les chiffres figurant dans les comptes de La Tour-de-Peilz pour 2019 représentent les 4 acomptes payés durant l'année 2019, qui, à la fin de l'année, seront adaptés pour couvrir les factures des VMCV. Comme l'acompte payé pour la ligne 209 dépasse largement le déficit à couvrir, la Cogest est étonnée de trouver encore un solde de CHF 1'025.51 à payer pour l'année 2019 dans les comptes 2020 (180.3657.14).

Pour répondre à cette question le Service des finances se permet de préciser que dans leur décompte final du déficit de l'exercice 2019, les VMCV annoncent pour La Tour-de-Peilz un déficit brut de Fr. 1'616'517.-- pour les lignes 201, 203, 207, 208 et 209, ramené à un déficit net de Fr. 1'506'829.-- après la déduction de deux montants de Fr. 20'576.-- pour le remboursement du prêt du matériel roulant et de Fr. 89'111.-- pour la compensation de créances correspondant aux amortissements conventionnels.

Conclusion

En conclusion, la commission de Gestion, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- vu le rapport de la Municipalité concernant la gestion et les comptes communaux de l'année 2020
- ouï le rapport de la commission de Gestion de l'année 2020
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

de bien vouloir :

1. approuver le rapport de la Commission de Gestion ;
2. adopter les dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour l'exercice 2020 tels que présentés ;
3. adopter les comptes communaux pour l'exercice 2020 tels que présentés ;
4. approuver le rapport de Gestion pour l'exercice 2020
5. donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2020

AU NOM DE LA COMMISSION DE GESTION

Margareta Brüssow

Présidente